

RODRIGUEZ
GROUP

RAPPORT FINANCIER

ANNUEL AU

30 SEPTEMBRE 2010

SOMMAIRE

<i>I – ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2010</i> -----	3
<i>II – RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2009/2010</i> -----	5
<i>III – COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2010</i> -----	29
A - Etat de la situation financière (Bilan)-----	30
B - Compte de résultat-----	31
C - Etat du résultat global-----	32
D - Etat de flux de trésorerie-----	33
E - Etat de variation des capitaux propres-----	34
F - Notes annexes aux comptes consolidés-----	35
<i>IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2010</i> -----	89
<i>V – COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE-MERE AU 30 SEPTEMBRE 2010</i> -----	93
A - Bilan-----	94
B - Compte de résultat-----	95
C - Tableau de flux de trésorerie-----	96
D - Annexes aux comptes de la société-mère-----	97
E - Tableau des filiales et participations-----	109
<i>VI – RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2010</i> -----	110

**I - ATTESTATION DES RESPONSABLES DU
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

GERARD RODRIGUEZ
Président du Directoire

LAURENCE RODRIGUEZ
Président du Conseil de Surveillance

**II - RAPPORT DE GESTION
SUR L'EXERCICE 2009/2010**

SOMMAIRE

1. Référentiel	7
2. Activité	7
2.1 Faits significatifs de l'exercice 2009/2010	7
2.2 Evénements postérieurs à la clôture	9
3. Activité et résultats de l'ensemble du Groupe	11
3.1 Résultats par secteur d'activité	11
3.2 Principaux niveaux de résultat	12
4. Activité et résultats de la société mère	14
5. Activité et résultats des filiales	15
6. Stratégie et perspectives	17
7. Autres informations	18
7.1 Frais de développement	18
7.2 Investissements matériels	18
7.3 Informations environnementales	18
7.4 Informations sociales	19
7.5 Gestion des risques	20
7.6 Informations relatives aux mandataires sociaux	23
8. Capital et Actionariat	24
8.1 Prise de participation	24
8.2 Détention du capital	24
8.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants	25
8.4 Rachat par la société de ses propres actions	25
8.5 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	25
9. Informations légales	27
9.1 Assemblée générale	27
9.2 Charges non fiscalement déductibles	27
9.3 Proposition d'affectation des résultats	27
9.4 Conventions réglementées	27
10. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	28

1. Référentiel

Arrêté des comptes individuels et consolidés

Les comptes individuels et consolidés de Rodriguez Group ont été arrêtés par le Directoire le 13 décembre 2010.

Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Les comptes individuels sont établis conformément au Plan comptable général. L'ensemble des éléments concernant les comptes consolidés est joint au présent rapport.

2. Activité

2.1 Faits significatifs de l'exercice 2009/2010

Fin de la procédure de sauvegarde

Les 7 et 9 avril 2010, le Tribunal de commerce de Cannes a homologué les plans de sauvegarde présentés par Rodriguez Group et ses filiales clôturant ainsi la procédure de sauvegarde ouverte un an plus tôt.

L'homologation des plans de sauvegarde consacre ainsi la restructuration du Groupe.

Signature d'un accord de restructuration financière

Le 22 février 2010, un accord a été conclu avec l'ensemble des banques qui porte d'une part sur le crédit revolving conclu en 2005, à hauteur de 155,5 M€ en principal et intérêts échus et, d'autre part, sur des engagements par signature à hauteur de 38,1 M€. L'entrée en vigueur de cet accord était subordonnée à l'homologation des plans de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Cannes, laquelle est intervenue le 7 avril 2010. Cet accord est donc définitif.

L'accord permet au Groupe de bénéficier :

- d'un abandon de créance en principal de 54,3 M€, permettant de constater un profit exceptionnel de ce montant au second semestre 2009/2010 ;
- d'un abandon de l'intégralité des intérêts à échoir, sur les dix prochaines années.

Le remboursement du solde de dette bancaire, soit 139,3 M€, a été prévu selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 10 M€ déjà remboursés sur le second semestre 2009/2010,
- à hauteur de 64,7 M€ en numéraire par des remboursements échelonnés de 2010 à 2020 d'un montant minimum annuel de 6,4 M€, et qui seront, le cas échéant, augmentés en fonction des ventes du stock de bateaux neufs et d'occasion.
- à hauteur de 64,6 M€ par conversion en obligations émises par SNP Boat Service, convertibles en actions Rodriguez Group ou remboursables en numéraire à compter de 2017 et jusqu'en 2020, lesquelles ne porteront pas intérêt.

La parité retenue en cas de conversion des obligations en actions valorise le Groupe Rodriguez à 250 M€ quelle que soit la capitalisation boursière du Groupe aux dates de conversion.

L'émission des obligations a été votée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 21 juillet 2010. Cet emprunt obligataire a été souscrit en totalité par les Banques.

Le solde du passif (fournisseur, client, fiscal et social), à rembourser dans le cadre de la sauvegarde, s'élève à 58,7 M€ en valeur nominale (soit 51,8 M€ en valeur actualisée) y compris les créances contestées, non déclarées et remboursables post-plan. Le passif admis par le Groupe s'établit à 43,2 M€ en valeur nominale (soit 38,1 M€ en valeur actualisée) et fera l'objet d'échéances de remboursement progressives ou fixes sur la période 2011-2020 pour toutes les sociétés (sauf la SAS G.Rodriguez pour laquelle les échéances sont fixes sur la période 2011-2013).

Afin de témoigner sa confiance dans l'avenir du Groupe et de faciliter la restructuration financière, le Groupe familial Rodriguez a contribué partiellement sous forme d'apport en compte courant à son refinancement.

Renégociation des accords avec les principaux partenaires du Groupe

Suite aux différends entre le groupe Arno et Rodriguez Group, les deux sociétés ont abouti, courant octobre 2009, à une solution amiable pour poursuivre certaines constructions en cours et travailler dorénavant de manière non exclusive.

En parallèle, Rodriguez Group a négocié de nouvelles conditions de partenariat avec le chantier italien Italyachts pour la construction d'une gamme d'unités de 34,5 mètres, 43 mètres et 50 mètres.

Le Groupe a poursuivi son contrat de commercialisation exclusive avec le groupe Overmarine pendant la période d'observation sans toutefois passer de nouvelles commandes.

Les relations commerciales avec MTU et Rolls Royce ont été rétablies, par la signature de protocoles dans le cadre de la sauvegarde et par de nouveaux accords pour les commandes actuelles et futures.

Plan de réduction des coûts de structure

Le Groupe a mis en œuvre une profonde restructuration permettant de diminuer ses charges fixes et d'améliorer ainsi son point mort. Parmi les différentes mesures prises en ce sens, l'accent a été porté sur :

- Une réduction de la masse salariale,
- Une diminution des frais de location,
- Une réduction des coûts du Service Après Vente,
- Une baisse des frais de fonctionnement des filiales étrangères avec notamment la liquidation en date du 16 septembre 2010 de la filiale SNP Boat Service Espana, structurellement déficitaire.

Cotation de l'action

La cotation du titre Rodriguez Group a repris le 8 avril 2010.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Mise en place d'un management de croissance

Eric de Saintdo a été nommé le 7 octobre 2010, membre du Directoire et Directeur Général de Rodriguez Group. Titulaire d'un M.B.A. en Management International de l'Université du Texas à Dallas (Etats-Unis), Eric de Saintdo est une personnalité reconnue dans le monde de la plaisance de luxe. Sa passion pour le nautisme l'a conduit à assumer avec succès, pendant plus de dix ans, la Direction Générale du Festival International de la Plaisance de Cannes. Sa connaissance aigüe de la grande plaisance et les relations privilégiées qu'il a pu établir avec les principaux acteurs de ce marché lui ont permis de donner à ce rendez-vous incontournable du yachting, une dimension internationale.

Eric de Saintdo a renforcé son équipe avec l'arrivée de :

–Serge Allègre, ancien Directeur Général de Luxmedia Group, éditeur de Yachts Magazine, et triple champion du monde de courses Offshore qui rejoint le Groupe en qualité de Directeur Commercial et du Développement. Ses 20 années d'expérience dans le monde du Yachting apporteront une expertise supplémentaire à l'équipe de management du Groupe.

–David Delpierre qui rejoint l'équipe commerciale du Groupe fort d'une expérience de plus de 15 années dans la commercialisation de bateaux et ancien représentant d'une marque prestigieuse du yachting.

Repositionnement du Groupe

Fin août 2010, le Groupe Overmarine a notifié sa volonté de résilier le contrat d'exclusivité le liant à Rodriguez Group. Suite à cette demande, plusieurs mois de négociations entre les deux Groupes ont eu lieu, à l'issue desquels aucun accord n'a pu être trouvé pour l'adaptation du contrat aux nouvelles conditions imposées par le marché.

Au 30 septembre 2010, Rodriguez Group a tiré les conséquences de la rupture de la convention de distribution exclusive dans ses états financiers, ce qui s'est traduit par une baisse du stock de bateaux neufs et une baisse corollaire de la dette fournisseur de l'ordre de 40 M€ par rapport à l'année précédente.

La signature en décembre 2010 d'un nouveau partenariat avec Sanlorenzo, leader dans la construction de grandes unités à semi-déplacement et déplacement, parachève le repositionnement de Rodriguez Group et lui permet d'élargir sa gamme vers de nouveaux produits en adéquation avec les attentes de la clientèle.

L'accord conclu, tout comme celui signé précédemment avec Italyachts, a été construit en tenant compte des exigences du marché actuel et présente les caractéristiques suivantes :

- exclusivité sans engagements significatifs de volumes,
- adaptation du prix d'achat aux conditions de marché.

Poursuite de la restructuration du Groupe

Avec toujours pour objectif de simplifier et fluidifier le fonctionnement du Groupe, les fusions des entités suivantes ont été amorcées :

- SNP Boat Service absorbe Le Yacht avec effet rétroactif au 1er octobre 2010,
- SNP Boat Service Italia absorbe Customs Management avec effet rétroactif au 1er octobre 2010.

La procédure de liquidation de la société SNP Boat Service Suisse a été engagée et devrait être clôturée début 2011.

La restructuration de la présence du Groupe au Moyen-Orient est également en cours.

3. Activité et résultats de l'ensemble du Groupe

3.1 Résultats par secteur d'activité

Ventes de bateaux

(en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	54 657	79 678
Résultat opérationnel	(14 554)	(99 681)
Effectif moyen	84	118

L'activité vente de bateaux a généré en 2009/2010 un chiffre d'affaires de 54,7 M€ contre 79,7 M€ l'exercice précédent. Cependant, la Société constate une amélioration de sa performance sur la seconde moitié d'exercice 2009/2010 dans un contexte de reprise du marché du yachting de luxe.

Le chiffre d'affaires Bateaux qui s'établit à 46,7 M€ au cours du second semestre 2009/2010 contre 42,4 M€ sur la même période en 2008/2009, soit une hausse de 10,2%, confirme la reprise de l'activité Bateaux. Ces chiffres permettent d'atténuer la performance enregistrée au cours du premier semestre 2009/2010.

Services et Produits Associés

(en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	32 538	29 888
Résultat opérationnel	(7 591)	(14 773)
Effectif moyen	116	148

Les services associés (Brokerage, Charter, Management de bateaux, Recrutement d'équipages, Chantiers d'entretien, Shipchandlers) constituent des activités stratégiques pour la fidélisation de la clientèle.

Sur le second semestre 2009/2010, l'activité Services s'établit à 18,7 M€ soit une hausse de 3,8% par rapport au second semestre précédent.

Camper & Nicholson Intl a contribué au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de 19,6 M€

Le chiffre d'affaires Produits associés intègre la vente du stock de moteurs et de waterjets prévue dans le protocole d'accord signé par le groupe Arno en octobre 2009.

Globalement, le chiffre d'affaires « Services et produits associés » atteint 32,5 M€ en progression de 8,9 % par rapport à l'exercice précédent.

3.2 Principaux niveaux de résultat

3.2.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	87 195	109 566

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 87,2 M€ en retrait de 20,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation résulte du contexte décrit dans le paragraphe 2.1 Faits significatifs de l'exercice 2009/2010.

3.2.2. Rentabilité

(en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
Vente de bateaux	(14 554)	(99 681)
Services	(7 591)	(14 773)
Autres	(3 375)	(3 839)
Résultat opérationnel	(25 520)	(118 293)

La marge brute, avant reprise de provision, a été ramenée à -8,2 M€ contre -32,1 M€ au cours de l'exercice précédent.

Ainsi le résultat opérationnel s'inscrit à -25,5 M€ contre -118,3 M€ l'année dernière et ce grâce à l'effet combiné de l'amélioration de la marge brute, de la diminution des coûts de structure et de l'abandon de créances des banques.

3.2.3. Situation financière

(en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
Résultat financier net	19 840	(9 206)

Le résultat financier comprend les impacts de l'actualisation de la dette remboursable dans le cadre de la sauvegarde (hors emprunt obligataire dont l'impact de l'actualisation, soit 32,9 M€, est constaté directement en capitaux propres). Les impacts au compte de résultat de l'exercice se traduisent par un produit d'actualisation de 22,5 M€, représentatif de l'avantage obtenu dans le cadre du plan, et qui se reversera au cours des dix prochains exercices sous forme d'une charge d'actualisation dégressive. La charge correspondante déjà constatée au cours de l'exercice est de 3 M€ (dont 1,5 M€ au titre de l'emprunt obligataire, l'impact annuel du reversement étant constaté en résultat). Au cours du prochain exercice, celle-ci s'élèvera à environ 6 M€.

Des renseignements plus détaillés sur le traitement des passifs dans le cadre du plan de sauvegarde figurent dans les notes annexes des comptes consolidés.

La trésorerie consolidée nette reste stable au cours de l'exercice. Elle demeure positive à 40,3 M€ contre 38,6 M€ l'année dernière. La dette financière nette consolidée a été significativement réduite à 46,4 M€ au 30 septembre 2010 contre 161,0 M€ au 30 septembre 2009 suite à la renégociation bancaire.

La diminution de l'endettement (-114 M€) s'analyse pour l'essentiel de la manière suivante :

- abandon de créance des banques : 54 M€,
- actualisation de l'emprunt obligataire : 31 M€,
- actualisation de l'emprunt bancaire : 14 M€,
- remboursement de l'emprunt au cours de l'exercice : 10 M€

Des renseignements plus détaillés sur les caractéristiques des emprunts et dettes financières du groupe figurent dans les notes annexes des comptes consolidés.

3.2.4. Résultat net

(en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
Résultat net (part du groupe)	3 788	(121 660)

Le résultat net part du Groupe est un bénéfice de 3,8 M€ contre une perte de -121,7 M€ en 2008/2009. Ce résultat prend en compte un profit d'impôt de 9,3 M€ lié à la constatation d'une créance future d'impôt, d'une part à hauteur des impôts différés comptabilisés sur l'actualisation des passifs et, pour le solde résiduel, à hauteur des déficits fiscaux qui pourront être imputés sur des bénéfices futurs dans un délai de cinq ans en fonction du business plan du Groupe.

4. Activité et résultats de la société mère

La SA Rodriguez Group est une société holding qui n'a pas d'activité commerciale propre. Elle détient des participations majoritaires dans les principales sociétés commerciales du Groupe.

Le compte de résultat se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	-	-
Autres achats et charges externes	(641)	(990)
Impôts, taxes et amortissements	(57)	(210)
Autres produits et charges	200	38
Résultat d'exploitation	(497)	(1 163)
Résultat financier	(44 712)	174
Résultat exceptionnel	44 330	(50 763)
Impôt sur les bénéfices	(245)	
Résultat net	(1 125)	(51 752)

Conformément à son objet, la Société n'a généré aucun chiffre d'affaires.

Rodriguez Group SA étant la structure cotée en Bourse, elle supporte tous les frais liés à la cotation. Suite à la suspension du cours de bourse et à la mise en place d'un plan de réduction des coûts qui commence à porter ses fruits, les achats et charges externes ont fortement diminué à 0,64 M€ cette année contre 0,99 M€ en 2008/2009, représentant essentiellement les frais d'assurances, de publication et la rémunération des différents prestataires.

Les transactions conclues avec l'Administration, relatives au contrôle fiscal de SNP Boat Service, entraînent la constatation d'un rappel d'impôt de 0,25 M€ et, en contrepartie, la reprise d'une provision pour risques et charges de 0,2 M€.

Globalement, le résultat d'exploitation s'élève à -0,5 M€ contre -1,16 M€ en 2008/2009.

Le résultat financier qui atteint -44,7 M€ est constitué principalement de :

- la constatation d'une provision 45,2 M€ sur les titres de SNP Boat Service souscrits par incorporation de créances au capital. Ces créances avaient été entièrement provisionnées dans le résultat exceptionnel au cours des précédents exercices,
- l'augmentation du cours de Bourse de l'action Rodriguez Group, qui a conduit à reprendre une partie de la provision sur actions propres à hauteur de 0,3 M€.

Le résultat exceptionnel de 44,3 M€ se compose principalement :

- de la reprise de provisions sur créances décrite au paragraphe précédent : 45,1 M€
- des honoraires liés à la procédure de sauvegarde : 0,7 M€

Le résultat net s'établit ainsi à -1,1 M€, contre -51,8 M€ en 2008/2009.

Compte tenu de la situation particulière de la Société sortant d'une procédure de sauvegarde, l'information concernant les délais de paiements des fournisseurs n'est pas pertinente. En effet, le passif gelé représente 72% du poste fournisseur.

5. Activité et résultats des filiales

Les résultats des filiales enregistrés en 2009/2010 sont les suivants :

S.A.S G. Rodriguez (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	100,00%	100,00%
Chiffre d'affaires	7 229	10 210
Résultat d'exploitation	554	1 494
Résultat net	(642)	(12 657)
Activité	Travaux, réparations de bateaux et ventes de marchandises	
S.A le Yacht (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	99,32%	99,32%
Chiffre d'affaires	2 530	4 319
Résultat d'exploitation	(158)	(54)
Résultat net	(208)	(1 118)
Activité	Shipchandler et vente d'électronique	
S.A SNP Boat Service (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	99,71%	99,71%
Chiffre d'affaires	60 362	79 684
Résultat d'exploitation	(63 826)	(106 729)
Résultat net	(17 093)	(120 852)
Activité	Vente de bateaux neufs et d'occasion; location de places de port; gardiennage; hivernage et décoration	
S.A Camper & Nicholsons (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	99,90%	99,90%
Chiffre d'affaires	19 646	18 851
Résultat d'exploitation	(3 730)	(1 913)
Résultat net	(4 108)	(5 319)
Activité	Brokerage; location; management de yachts et sélection des équipages	

Nous vous informons que les comptes annuels de l'exercice social clos le 30 Septembre 2010 des trois sociétés françaises sont à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

Les principales données des filiales de la société SNP Boat Service sont les suivantes :

SNP Boat Service Inc. (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	100,00%	100,00%
Chiffre d'affaires	503	1 048
Résultat d'exploitation	(375)	(922)
Résultat net	(53)	(1 054)
SNP Boat Service Italia (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	99,71%	99,71%
Chiffre d'affaires	1 583	2 291
Résultat d'exploitation	123	225
Résultat net	(497)	117
Customs Management (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	83,50%	83,50%
Chiffre d'affaires	302	513
Résultat d'exploitation	(48)	40
Résultat net	(1 478)	36
SNP Boat Service Suisse (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	100,00%	100,00%
Chiffre d'affaires	257	223
Résultat d'exploitation	(457)	(542)
Résultat net	(398)	(2 717)
Rodriguez Group Middle East (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	55,00%	55,00%
Chiffre d'affaires	53	7 949
Résultat d'exploitation	(254)	(808)
Résultat net	(253)	(835)
SNP Boat Service Tunisie (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	99,75%	99,75%
Chiffre d'affaires	705	776
Résultat d'exploitation	80	121
Résultat net	40	68

La société SNP Boat Service Tunisie détient :

Le Yacht Tunisie (en milliers d'euros)	2009/2010	2008/2009
% de détention	50,00%	50,00%
Chiffre d'affaires	194	256
Résultat d'exploitation	(7)	27
Résultat net	(26)	3

6. Stratégie et perspectives

Les plans de sauvegarde ayant été validés, la stratégie de développement de Rodriguez Group se doit de suivre les évolutions du marché de la Grande Plaisance, suite à la crise économique sans précédent que connaît en particulier ce secteur depuis le deuxième semestre 2008.

En effet, le secteur du yachting de luxe a connu une mutation considérable et il a fallu adapter le business model de Rodriguez Group afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle.

Les principales phases de la stratégie mise en place sont :

–Élargissement de la gamme de produits afin de pouvoir intéresser une clientèle diversifiée. Au milieu d'une période de crise aussi conséquente, il semble primordial de proposer une alternative de produits plus traditionnels à nos clients habitués aux yachts « open », tels que les produits de Sanlorenzo.

–Nouveaux partenariats avec deux chantiers italiens :

- ✓ Italyachts pour la fabrication de grands opens,
- ✓ Sanlorenzo pour la fabrication d'unités de 27 mètres à 60 mètres en fibre de verre, aluminium et acier, qu'il s'agisse de coques planante, à semi déplacement ou déplacement.

–Les nouveaux contrats avec Italyachts et Sanlorenzo comportent des exclusivités sans quantité minimum d'achats obligatoires,

–Mise en construction de certaines unités afin d'obtenir les meilleurs tarifs, de réaliser des marges conséquentes, et obtenir des exclusivités de fait,

–Vente des bateaux déjà financés en stock, neufs et d'occasion, à la valeur nette comptable au 30 septembre 2010, prenant en compte les travaux de remise en état pour permettre leur vente dans des conditions optimales,

–Mise en place de deux comités d'évaluation pour :

- ✓ la fixation de la valeur des reprises,
- ✓ la cotation des bateaux de seconde main.

–Développement des activités de services : Chantier G.Rodriguez, shipchandler et mise en place de nouvelles synergies avec Camper & Nicholson's,

–Nouvelle identité visuelle : logo et charte graphique se tournant de plus en plus vers les critères et codes du monde du luxe.

7. Autres informations

7.1 Frais de développement

Les dépenses de développement sont essentiellement axées sur des projets de conception de lignes de Très Grandes Unités, nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent. Ils correspondent à l'effort réalisé par Rodriguez Group dans la mise en œuvre de plans et études pour la production de nouvelles lignes de bateaux de plaisance. Aucun frais de développement n'a été activé au cours de l'exercice.

7.2 Investissements matériels

Les investissements matériels engagés sur l'exercice 2009/2010 s'élèvent à 0,5 M€. Il s'agit principalement de matériel informatique et logiciels.

7.3 Informations environnementales

Rodriguez Group ne possédant pas de chantiers de constructions navales, l'impact de ses activités sur l'environnement est très limité. Toutefois le Groupe attache une importance particulière à la préservation de l'environnement.

Les bateaux commercialisés par le Groupe ont été parmi les premiers à être équipés de cuves à eaux noires et eaux grises, en remplacement des évacuations directes en pleine mer ou à quai. Ces eaux sont ensuite stockées dans les ports, et acheminées vers les stations d'épuration. De nombreux ports ne disposant pas des infrastructures nécessaires aux vidanges de ces cuves, Rodriguez Group a donc décidé d'équiper désormais ses bateaux du système HAMMAN, c'est-à-dire d'une station interne d'épuration des eaux usées. Ce système est homologué par IMO (International Maritime Organisation), US COAST GUARD Type II, G.L. RINA....

De même, l'utilisation désormais quasi systématique d'hydrojets en remplacement des hélices réduit considérablement les effets néfastes sur la faune sous-marine. En effet, alors que les propulsions à hélices pouvaient blesser les mammifères marins, les hydrojets éliminent les risques de blesser les espèces protégées telles que les baleines et les dauphins.

L'EIAPP Certificate (Engine International Air Pollution Prevention Certificate) délivré pour les moteurs MTU équipant les bateaux du Groupe est la garantie du respect des normes internationales en vigueur. Ainsi Rodriguez Group veille à ce que tous ses yachts soient en conformité avec d'une part l'«International Convention for the Prevention of Pollution from Ships » de 1973 modifiée par les «Protocols of 1978 and 1997 » et d'autre part le «Technical Code on Control of Emission of Nitrogen Oxides from Marine Diesel Engines ».

En 2010, comme les années précédentes, l'implication de Camper & Nicholsons Intl dans le programme Carbon Neutral s'est prolongée par une collaboration avec les organisateurs du salon nautique de Monaco. Ainsi, le Monaco Yacht Show est passé pour l'occasion du label Carbon Neutral à la Certification Carbon Neutral, plus exigeante encore en termes de progrès réalisés et définie à partir du Protocole de Kyoto, sous l'égide des Nations Unies.

7.4 Informations sociales

La politique de ressources humaines de Rodriguez Group peut se décliner autour de quelques mots clés : Professionnalisme, Epanouissement, et Dialogue social.

Jusqu'en 2001, Rodriguez Group était une société familiale française qui exportait dans le monde entier. Aujourd'hui, après les rachats successifs de Camper & Nicholsons et Bob Saxon Associates, le Groupe est une multinationale implantée dans une grande partie des régions du monde, et a employé 208 personnes au cours de l'exercice 2009/2010 (contre 274 en 2008/2009) dont 89 dans les filiales à l'étranger. Cette implantation mondiale favorise le respect des différences, près de la moitié de l'effectif étant localisée à l'étranger. Le Groupe s'emploie donc à promouvoir la non discrimination et notamment l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'horaire collectif de travail dans les sociétés de droit français est de 35 heures par semaine et s'applique donc à la majorité du personnel. Le Groupe n'a pas à déplorer d'absentéisme significatif.

Au cours de l'exercice, le Groupe :

- a embauché 8 personnes en Contrat à Durée Indéterminée et 1 personne en Contrat à Durée Déterminée.
- a licencié 57 personnes dont 54 pour motif économique, principalement dans le cadre de deux Plans de Sauvegarde de l'Emploi menés dans les sociétés françaises.

Le Groupe propose tout au long de l'année de nombreuses formations : programme intensif de langues et ce pour être toujours plus proche des attentes des clients. Rodriguez Group équipe ses bateaux des dernières technologies aussi bien en matériel de navigation qu'en motorisation et organise des formations spécifiques pour les capitaines et les équipages afin qu'ils restent à la pointe de ces nouvelles technologies.

Une Unité Economique et Sociale composée des 4 sociétés de droit français du Groupe a été constituée le 15 octobre 2002. Un accord de participation, signé entre l'UES et l'organisation syndicale représentative au sein du Groupe, permet aux salariés de bénéficier de la répartition de la réserve spéciale calculée conformément aux dispositions de l'article L422-2 du code du travail depuis l'exercice 2002/2003.

7.5 Gestion des risques

Risques financiers

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit.

- Risque de change

Les ventes réalisées par le Groupe Camper & Nicholson sont réalisées pour l'essentiel en USD. Les charges peuvent être libellées en USD ou en Euro. Les transactions réalisées avec les autres sociétés du Groupe génèrent une position de change.

Pour les autres sociétés du Groupe, l'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en Euro. Le risque de change sur les quelques opérations réalisées en USD est limité.

D'une manière générale, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de couvrir systématiquement les risques de change sur les opérations réalisées dans une devise tierce (USD notamment). Une couverture peut cependant être réalisée au cas par cas.

- Risque de taux

Compte tenu du fait que l'accord signé avec les banques prévoit un abandon de l'intégralité des intérêts à échoir, sur les dix prochaines années, le Groupe n'est donc plus soumis au risque de taux.

- Risque de liquidité

La procédure de sauvegarde a eu un effet mécanique structurel : les actifs circulants courants couvrent plus de 2 fois les passifs courants à court terme.

- Risque de crédit

Les ventes font, dans la plupart des cas, l'objet d'une clause de réserve de propriété. La remise des documents est, le plus fréquemment, conditionnée au paiement total de la créance. Le risque de crédit est, sur ce point, relativement réduit.

Pour l'ensemble des actifs financiers et des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Risques assurables

La majeure partie des risques encourus par le Groupe est couverte au travers d'un programme d'assurances couvrant les risques de dommages/pertes d'exploitation et de responsabilité civile, selon le principe de garantie « Tous risques sauf ». Les polices d'assurance contractées sur les biens mobiliers (stock de bateaux et de marchandises, immobilisations et biens en location ou en leasing...) présentent des niveaux de couverture élevés. Sont également assurés, au cas par cas, les risques de transport de bateaux ainsi que certains risques particuliers ponctuels.

Litiges et passifs éventuels

- RISQUES FISCAUX

- Camper & Nicholsons

La procédure fiscale engagée à l'égard des sociétés Camper & Nicholsons International et Camper & Nicholsons France suit son cours. Les sociétés qui contestent toujours fermement les impositions mises en recouvrement ont introduit des réclamations contentieuses et des recours hiérarchiques.

Le conseil des sociétés considère que dans le cadre des recours hiérarchiques, seront menées des discussions constructives qui pourraient aboutir dans les mois à venir à un accord avec l'Administration. Si ces négociations ne peuvent aboutir à un montant raisonnable pour les sociétés, elles contesteront par voie contentieuse la quasi totalité des redressements notifiés.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer avec précision l'impact financier des procédures fiscales en cours d'instruction, le Groupe et ses conseils ont estimé le risque fiscal à provisionner en fonction de l'état actuel du dossier et des axes de défense envisagés.

- SNP Boat Service

La société SNP Boat Service a fait l'objet d'une vérification de comptabilité. L'inspectrice a adressé à la société en décembre 2008 une proposition de rectification concernant l'exercice clos en 2005, et en juin 2009 une proposition de rectification concernant les exercices clos en 2006 et 2007.

Suite aux discussions engagées avec l'administration fiscale, des transactions valant règlement d'ensemble ont été approuvées le 18 Mai 2010. Les conditions de ces règlements concordent avec la provision de 2,3 M€ constatée par la Société.

Les autres risques fiscaux sont liés à des remboursements de TVA étrangère et à des droits de douane étrangers.

- LITIGE M. G.

Différentes procédures ont opposé le Groupe et un client M.G., au sujet d'une demande de résiliation de la vente d'un bateau Astondoa. Une sentence arbitrale du 22 octobre 2008 a prononcé la résolution de la vente et ordonné la restitution du prix contre remise à la société SNP Boat Service du navire.

La société SNP Boat Service a contesté cette sentence devant la Cour d'appel de Paris avant de se désister de son recours en 2010. Ce désistement a été acté par la Cour aux termes d'un arrêt du 11 Mai 2010.

Eu égard à ces décisions et à la nécessité pour la société SNP Boat Service de reprendre possession du bateau qui lui appartient, une provision a été constituée par le Groupe à hauteur de 2,2 M€ en valeur brute (soit 1,9 M€ en valeur actualisée).

- LITIGES V

Un litige oppose la société SNP Boat Service à la société V, au sujet de la résiliation d'un contrat de vente d'un yacht à construire par des chantiers navals italiens. En exécution de ce contrat, la société V a réglé à la société SNP Boat Service, avant l'ouverture de la sauvegarde, 50 % du prix sans déclarer cette somme au passif de la sauvegarde.

Les chantiers se sont engagés au cours de la période d'observation de la société SNP Boat Service à faire leurs meilleurs efforts pour construire le bateau commandé par V et à le livrer directement à cette dernière sans exiger d'elle un complément de prix, de sorte que la responsabilité de la société SNP Boat Service ne soit plus recherchée. Pour parvenir à cet accord de livraison, la société SNP Boat Service a fait livrer aux chantiers les motorisations et équipements destinés à être installés sur le yacht à livrer.

Cet accord, intervenu entre la société SNP Boat Service et les chantiers, a été définitivement autorisé par le Juge commissaire. Dans ce contexte ce dernier a également prononcé la résiliation du contrat de vente conclu initialement entre la société SNP Boat Service et V.

V conteste cette résiliation et réclame, consécutivement à celle-ci, la fixation au passif de la société SNP Boat Service d'une créance indemnitaire correspondant au montant des acomptes versés avant la sauvegarde, augmentée d'intérêts de retard.

La société SNP Boat Service conteste devant le Tribunal de commerce de Cannes et le Juge commissaire de telles prétentions. Elle considère que V ne peut pas sérieusement s'opposer à la résiliation et ne subit aucun préjudice de ce fait, dès lors qu'elle dispose d'un engagement exprès de livraison donné par les chantiers navals avec l'accord du juge commissaire. En outre, V a saisi à l'étranger, en violation du droit français des procédures collectives, un yacht appartenant à la société SNP Boat Service. Eu égard à la valeur significative de ce bateau, le Groupe a constitué une provision d'un montant de 4,5 M€

- LITIGES FOURNISSEURS ET AUTRES LITIGES CLIENTS

Le Groupe a constitué une provision de 2,7 M€ (avant actualisation) se rapportant à divers litiges avec des clients, ainsi qu'une provision de 0,7 M€ (avant actualisation) se rapportant à des litiges avec des fournisseurs. Ces provisions ont pour objet de prendre en compte les risques évalués lors de la vérification des créances déclarées auprès du Mandataire Judiciaire et contestées. Ces contestations seront examinées par le Juge commissaire au cours de l'année 2011.

7.6 Informations relatives aux mandataires sociaux

7.6.1 Mandats sociaux

Mme Laurence RODRIGUEZ	Société	Situation
Président du Conseil de Surveillance et Actionnaire	S.A Rodriguez Group	France
Actionnaire et Administrateur	S.A SNP Boat Service	France
Actionnaire et Administrateur	S.A Le Yacht	France
Associée	S.C.I Gal	France
Actionnaire	S.A SNP Boat Service Tunisie	Tunisie
Associée	S.C.I Laura	France
Associée	S.C.I Al Invest	France
Associée	S.C.I Sainte Devote	France

M.Gérard RODRIGUEZ	Société	Situation
Président du Directoire et Actionnaire	S.A Rodriguez Group	France
Président Directeur Général et Actionnaire	S.A SNP Boat Service	France
Président	S.A.S G. Rodriguez	France
Président Administrateur	S.A Le Yacht	France
Associé	S.C.I Gal	France
Administrateur	SNP Boat Service Inc.	Etats-Unis
Président	S.P.A Customs Management	Italie
Actionnaire et Administrateur	S.A SNP Boat Service Tunisie	Tunisie
Liquidateur	S.A SNP Boat Service Suisse	Suisse

7.6.2 Rémunérations

Enfin, nous vous informons, qu'au cours de l'exercice social 2009/2010 :

- Monsieur Alexandre RODRIGUEZ a perçu, au titre de ses différentes fonctions dans le Groupe, une rémunération totale de 506.753 Euros entre le 01/10/2009 et le 15/06/2010.
- Monsieur Steve CHOKRON a perçu au titre de ses différentes fonctions dans le Groupe, la somme totale de 431.107 Euros entre le 01/10/2009 et le 17/08/2010.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de prime de départ et ne bénéficient pas de régime complémentaire de retraite. La société n'a pas procédé à l'attribution d'options de souscription, d'achat d'actions ou de bons de souscription au profit des mandataires sociaux.

8. Capital et Actionariat

8.1 Prise de participation

Prise de participation significative ou prise de contrôle d'autres sociétés, par la Société Rodriguez Group : NEANT

8.2 Détention du capital

Identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société Rodriguez Group.

- Participation supérieure à 2/3:	NEANT
- Participation supérieure à 1/2 :	NEANT
- Participation supérieure à 1/3 :	NEANT
- Participation supérieure à 1/5 :	NEANT
- Participation supérieure à 1/10 :	

✓ Monsieur Gérard RODRIGUEZ

21 Chemin des Fenasses
CH-1246 Corsier - Suisse

Propriétaire de 2.475.676 actions sur 12.500.000 actions, soit 19,81 % du capital.

✓ Madame Laurence RODRIGUEZ

21 Chemin des Fenasses
CH-1246 Corsier - Suisse

Propriétaire de 1.951.500 actions sur 12.500.000 actions, soit 15,61 % du capital.

- **Participation supérieure à 1/20 :**

✓ JPMORGAN CHASE

Investor Services
1 Chaseside, Bournemouth
BH7 7DA UK

Propriétaire de 675.988 actions sur 12.500.000 actions, soit 5,41 % du capital.

8.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Aucune opération sur les titres de Rodriguez Group n'a été réalisée par les dirigeants au cours de l'exercice.

8.4 Rachat par la société de ses propres actions

Au cours de l'exercice, la société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions.

Dans le cadre du contrat de liquidité confié à Oddo Midcap, au 30 septembre 2010 la société détenait en portefeuille 1.134 titres.

La société détenait au total 115.026 actions propres au 30 septembre 2010.

8.5 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce nous vous informons que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- ✓ **Structure du capital social** : Le capital est composé de 12 500 000 actions de 0,14 euro de nominal (soit 1 750 K€), entièrement libérées. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis 4 ans, au nom d'un même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actionnaires. Ainsi le Groupe Familial Rodriguez détient 55,79 % des droits de vote au 30 septembre 2010. En outre, les banques créancières de la Société ont souscrit à un emprunt obligataire émis par SNP Boat Service SA en date du 21 juillet 2010 d'un montant de 64.662.323,09 € libéré par compensation de créance. Les 4.361.115 obligations émises par SNP Boat Service seront convertibles, à la demande des banques, en actions de la Société (1 action pour 1 obligation) à compter d'avril 2017 et jusqu'en avril 2020, par tranches annuelles successives (10%, 15%, 20% et 55%).
- ✓ **Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote et au transfert d'action** : Tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans l'autre, un seuil d'une fraction du capital de la Société représentant 1% des droits de vote et chaque 1% supplémentaire, devra en informer la société dans les conditions et modalités précisées aux articles L.233-7 et L.233-10 du Code de commerce. En cas de non respect de cette obligation, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'article L.233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la Société au moins égale à 2% de ceux-ci.

- ✓ **Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 :** La société détient 115 026 actions propres au 30 septembre 2010. De plus amples informations sont fournies dans la partie "8. Capital et actionnariat", paragraphe "8.4. Rachat par la société de ses propres actions".

L'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société est indiquée dans la partie "8. Capital et actionnariat", paragraphe "8.2. Détention du Capital".

- ✓ **Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux :** Néant
- ✓ **Mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel :** Néant
- ✓ **Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote :** Néant
- ✓ **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société :** La Société est administrée par un Directoire de 2 à 5 membres choisis ou non parmi les actionnaires et désignés par un Conseil de Surveillance composé d'actionnaires qui exercera le contrôle du Directoire conformément à la loi. Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans par le Conseil de Surveillance qui pourvoit au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires conformément à la loi. Tout membre du Directoire est révocable par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance, sans préavis. Toutefois le Conseil de Surveillance devra appuyer sa proposition de révocation sur des motifs, exprimés dans un avis écrit, dont l'Assemblée devra expressément apprécier le bien-fondé et la légitimité. Les Directeurs peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la Société.
- ✓ **Pouvoirs du Directoire, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions :** Concernant l'émission ou le rachat d'actions, les pouvoirs du Directoire sont ceux prévus en vertu des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil de Surveillance et Directoire.
- ✓ **Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société :** La Société a conclu un contrat de fourniture exclusive avec son partenaire Rolls Royce AB prévoyant la faculté pour Rolls Royce d'invoquer la résiliation anticipée du contrat en cas de changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce).
- ✓ **Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :** Néant

9. Informations légales

9.1 Assemblée générale

Nous vous proposons de nous réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le **31 mars 2011, à 9 Heures 00, à CANNES (06400) HOTEL MAJESTIC – 10, Boulevard de la Croisette**, afin de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur votre convocation.

9.2 Charges non fiscalement déductibles

La société Rodriguez Group n'a :

- effectué aucune dépense somptuaire au cours de l'exercice,
- réintégré dans le résultat fiscal aucun frais généraux suite à un redressement fiscal.

9.3 Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice social 2009/2010, qui se solde par une perte de -1 124 566 Euros, en totalité au poste « Report à nouveau ».

Nous vous proposons donc de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2009/2010.

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois exercices précédents :

	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende non éligible à l'abattement
- Exercice 2008/2009 :	NEANT	NEANT
- Exercice 2007/2008 :	NEANT	NEANT
- Exercice 2006/2007 :	NEANT	NEANT

9.4 Conventions réglementées

Elles sont soumises à votre approbation dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directoire

10. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en milliers d'euros)	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a Capital social	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
b Nombre des actions ordinaires existantes (en milliers)	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
c Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 Par conversion d'obligations					
d2 Par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 760	721	1 014	(4 496)	(1 300)
c Impôt sur les bénéfices	221	495	(81)	0	245
d Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 581	159	(399)	(51 752)	(1 125)
f Résultat distribué	-	-	-	-	-
RESULTATS PAR ACTION (En €)					
a Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,36	0,06	0,08	(0,36)	(0,10)
b Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,37	0,01	(0,03)	(4,14)	(0,09)
c Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
a Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, etc.)	-	-	-	-	-

III - COMPTES CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2010

A – ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Goodwill	7	25 474	25 379
Immobilisations incorporelles	8	262	389
Immobilisations corporelles	9	6 634	18 229
Actifs financiers	11	1 515	1 402
Actifs d'impôts différés	31	18 734	19 006
Actifs non courants		52 619	64 405
Stocks	12	59 074	170 289
Clients	13	20 132	64 729
Autres actifs courants	14	18 849	31 763
Créances d'impôt sur le résultat	31	220	192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	40 280	38 577
Actifs courants		138 555	305 550
Total de l'actif		191 174	369 955

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (En milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Capital	16	1 750	1 750
Réserves et résultats consolidés		(18 434)	(45 295)
Capitaux propres (part du Groupe)		(16 684)	(43 545)
Intérêts minoritaires		441	379
Capitaux propres totaux		(16 243)	(43 166)
Dettes financières	18	83 495	293
Engagements envers le personnel	21	495	638
Autres provisions non courantes	22	17 501	8 819
Impôts différés	31	36	436
Autres passifs non courants : passifs gelés à long terme	19	43 868	-
Passifs non courants		145 395	10 186
Dettes financières	18	3 196	199 363
Acomptes reçus	19	33 577	33 687
Fournisseurs	19	14 263	155 806
Dettes d'impôt sur le résultat		1 570	1 612
Autres passifs courants	23	9 416	12 467
Passifs courants		62 022	402 935
Total des passifs et des capitaux propres		191 174	369 955

B – COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Produits des activités ordinaires	24	87 195	109 566
Achats consommés		(95 365)	(141 681)
Autres achats	25	(22 507)	(30 696)
Charges de personnel	26	(19 872)	(22 866)
Impôts et taxes		(775)	(1 126)
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	27	(7 456)	(16 834)
Autres produits et charges d'exploitation	28	(4 901)	(31)
Résultat opérationnel courant		(63 681)	(103 668)
Autres produits et charges opérationnels	29	38 161	(15 974)
Résultat opérationnel		(25 520)	(119 642)
Coût de l'endettement financier net		(1 691)	(7 220)
Autres produits financiers		24 606	1 818
Autres charges financières		(3 075)	(3 804)
Résultat financier	30	19 840	(9 206)
Résultat avant impôt		(5 680)	(128 848)
Produit (charge) d'impôt	31	9 300	7 185
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités poursuivies		3 620	(121 663)
dont intérêts minoritaires		(168)	(3)
Résultat net part du Groupe		3 788	(121 660)
Résultat net par action	17	0,31	(9,82)
Résultat net dilué par action	17	0,31	(9,82)

C – ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Ce nouvel état est présenté conformément aux dispositions de la norme IAS 1 révisée. Elle impose désormais de présenter en bas du compte de résultat ou dans un tableau séparé les charges et les produits comptabilisés directement en capitaux propres.

Le résultat net complété de ces autres charges et produits constitue le résultat global.

(En milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net des activités poursuivies		3 620	(121 663)
Variation nette de juste valeur	19	21 908	-
Ecart de conversion		1 396	(202)
Résultat global des activités poursuivies		26 924	(121 865)
dont intérêts minoritaires		(99)	3
Résultat global part du Groupe		27 023	(121 868)
Résultat global par action	17	2,17	(9,84)
Résultat global dilué par action	17	2,17	(9,84)

D – ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Résultat des sociétés intégrées		3 620	(121 663)
- Dotations aux amortissements, provisions, dépréciations		13 973	14 640
- Profits/Pertes de réévaluation (juste valeur)		(31 941)	-
- Résultats de cession		495	4 450
- Charge (Produit) d'impôt	31	(9 296)	(7 185)
- Coût de l'endettement financier net	30	1 883	7 220
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(21 266)	(102 538)
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		80 739	45 290
- Impôts		10 878	14 537
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Total I)		70 351	(42 711)
Opérations d'investissements			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(508)	(583)
Cessions d'actifs corporels et incorporels		167	25
Variation des prêts et avances consentis		(87)	(694)
Acquisitions / cessions d'entités nettes de trésorerie acquise			1 432
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (Total II)		(428)	180
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-	-
Augmentation de capital en numéraire		-	-
Rachats et reventes d'actions propres		3	(4)
Intérêts décaissés nets		(7 361)	(4 963)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		139 561	10 270
Remboursements d'emprunts (1)		(160 787)	(204)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (Total III)		(28 584)	5 099
Variation de trésorerie (I+II+III)		41 339	(37 432)
Trésorerie d'ouverture		(5 172)	32 384
Trésorerie de clôture	15	37 687	(5 172)
Incidence des variations de cours des devises		(1 520)	124
Variation de trésorerie (1)		41 339	(37 432)

(1) dont 54,3 M€ d'abandon de créances des banques.

E – ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Au 30 septembre 2008	1 750	77 374	(641)	78 483	210	78 693
Résultat au 30 septembre 2009		(121 652)		(121 660)	(3)	(121 663)
Variation de l'écart de conversion	-	-	(208)	(208)	6	(202)
Titres autodétenus	-	6	-	6	-	6
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	0	-	(166)	166	-
Au 30 septembre 2009	1 750	(44 272)	(849)	(43 545)	379	(43 166)
Résultat au 30 septembre 2010		3 788		3 788	(168)	3 620
Variation nette de juste valeur	-	21 845	-	21 844	64	21 908
Variation de l'écart de conversion	-	-	1 391	1 391	5	1 396
Titres autodétenus	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	(161)	-	(161)	161	-
Au 30 septembre 2010	1 750	(18 801)	542	(16 684)	441	(16 243)

F - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Montants en milliers d'euros sauf indications contraires.

Note 1.	INFORMATIONS GENERALES	36
Note 2.	DECLARATION DE CONFORMITE.....	36
Note 3.	BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS.....	38
Note 4.	PRINCIPES COMPTABLES.....	38
Note 5.	PRINCIPAUX FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE.....	53
Note 6.	EVENEMENTS POSTERIEURS.....	55
Note 7.	GOODWILL	57
Note 8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	58
Note 9.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	59
Note 10.	DEPRECIATION D'ACTIFS.....	60
Note 11.	ACTIFS FINANCIERS	62
Note 12.	STOCKS	63
Note 13.	CLIENTS.....	64
Note 14.	AUTRES ACTIFS COURANTS.....	64
Note 15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	65
Note 16.	CAPITAL.....	65
Note 17.	RESULTAT PAR ACTION.....	65
Note 18.	DETTES FINANCIERES	66
Note 19.	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIE.....	67
Note 20.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	71
Note 21.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES ASSIMILES.....	73
Note 22.	AUTRES PROVISIONS.....	73
Note 23.	AUTRES PASSIFS COURANTS.....	76
Note 24.	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES.....	76
Note 25.	AUTRES ACHATS.....	77
Note 26.	CHARGES DE PERSONNEL	78
Note 27.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS.....	78
Note 28.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	79
Note 29.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	79
Note 30.	RESULTAT FINANCIER NET.....	80
Note 31.	IMPOTS SUR LES RESULTATS	80
Note 32.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	83
Note 33.	ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION	83
Note 34.	ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS	84
Note 35.	INFORMATION SECTORIELLE.....	86
Note 36.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 SEPTEMBRE 2010	88

Note 1. INFORMATIONS GENERALES

La société Rodriguez Group («la Société») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé en France, à Cannes. La Société est cotée à Paris sur le marché Eurolist d'Euronext, compartiment C (Code ISIN : FR0000062994).

L'exercice pour lequel les comptes sont présentés a commencé le 1^{er} octobre 2009 et s'est terminé le 30 septembre 2010.

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine du yachting de luxe.

Le Groupe conçoit, assure la maîtrise d'œuvre et commercialise des bateaux d'exception. Il propose également une gamme complète de services tels que le brokerage (intermédiation), le charter (location), l'entretien et le management de bateaux.

Note 2. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le Groupe applique toutes les normes et interprétations en vigueur à la date de clôture. Les normes ou amendements dont la date d'application effective est postérieure au 30 septembre 2010 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les nouvelles normes, amendements ou interprétations présentés ci-dessous ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers :

N° de norme	Libellé	Impact potentiel sur les états financiers du Groupe
IAS 27 révisée	Etats financiers consolidés et individuels	Abandon de la limitation des intérêts minoritaires négatifs (sans retraitement de l'antérieur)
Amendement à IAS 39	Instruments financiers - Amendement Eléments éligibles à une opération de couverture	Cet amendement ne concerne pas le Groupe
IAS 1 réorganisée	Première adoption des IFRS	Pas d'impact sur les comptes du groupe
Amendement IFRS 2	Paielements fondés sur des actions- Amendement Transactions intragroupe régées en trésorerie	Cet amendement ne concerne pas le Groupe
IFRS 3 révisée	Regroupements d'entreprises	Pas d'impact sur les comptes du groupe
IFRS 8	Secteurs opérationnels	Présentation d'un seul niveau d'information sectorielle
IFRIC 11	IFRS 2 - Actions propres et transactions intragroupe	
IFRIC 12	Accords de concession de services	
IFRIC 15	Contrats pour la construction de biens immobiliers	
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net à l'étranger	Ces amendements ne concernent pas le Groupe
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires	
IFRIC 18	Transfert d'actifs par les clients	
Améliorations annuelles (2007-2009)		

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes qui ont été publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne mais dont l'application n'est pas obligatoire dans les présents états financiers :

N° de norme	Libellé	Impact potentiel sur les états financiers du Groupe
IAS 24 révisée	Information relative aux parties liées	
Amendement IAS 32	Classement des émissions de droits	
Amendement IFRS 1	Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants	L'analyse de l'impact de ces normes, interprétations et amendements sur les comptes est en cours d'analyse
Amendement IFRS 1	Informations à fournir sur la variation des autres éléments du résultat global	
IFRIC 14	Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum	
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (26/11/09)	
Améliorations annuelles 2010		

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne :

N° de norme	Libellé	Impact potentiel sur les états financiers du Groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation clients - Détermination de la juste valeur des avantages accordés	L'analyse de l'impact de ces normes, interprétations et amendements sur les comptes est en cours d'analyse
Améliorations des IFRS	Réévaluation basée sur le coût présumé (deemed cost)	
Améliorations des IFRS	Utilisation du coût présumé pour les activités à tarifs réglementés	
Amendement IFRS 7	Instruments financiers: Clarification des informations à fournir	
IFRS 9	Instruments financiers: Classement et évaluation des actifs financiers	

Note 3. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés comprennent les états de la société anonyme Rodriguez Group et des filiales qu'elle contrôle.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indications contraires, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur lorsque le montant après la virgule est supérieur ou égal à 500 €.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 36.

Méthodes d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels du 30 septembre 2010 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Directoire le 13 décembre 2010.

Note 4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. En dépit des difficultés rencontrées par le groupe, la convention de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

4.2. Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, les stocks de bateaux d'occasion, les goodwill, les actifs financiers, les provisions pour risques et charges, les impôts différés actifs et l'actualisation du passif restant à rembourser dans la cadre de la sauvegarde.

4.3. Principes de consolidation

Toutes les sociétés clôturent leur exercice social au 30 septembre.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Une filiale est contrôlée lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, sa politique financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages des activités de celle-ci. En général, les entreprises contrôlées sont celles dans lesquelles la société Rodriguez Group détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote.

Les comptes consolidés incluent la totalité des actifs, passifs, produits et charges de la filiale. Les capitaux propres et le résultat sont partagés entre la part du Groupe et celle des actionnaires minoritaires.

Les états financiers sont consolidés à compter de la prise de contrôle jusqu'à la perte de celui-ci.

Participations dans les coentreprises

Les coentreprises sont des entités dont l'activité économique est sous contrôle conjoint, ce qui signifie que les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent un consentement unanime ou quasi unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'une entité exerce son activité directement dans le cadre d'un accord de coentreprise, la quote-part du Groupe dans les actifs et passifs, ainsi que dans les produits et charges de la coentreprise est comptabilisée dans les états financiers de l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. En général, il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les statuts de Rodriguez Group Middle East prévoient que les décisions d'assemblée générale doivent être prises à l'unanimité des voix des actionnaires représentant la totalité du capital. Cette société est donc consolidée proportionnellement.

Opérations éliminées

Les soldes et transactions commerciales et financières, ainsi que les résultats provenant de transactions inter-sociétés sont éliminés dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés.

4.4. Regroupement d'entreprises

Goodwill

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle sont inscrites à l'actif en goodwill. Les éventuelles différences négatives sont enregistrées directement en résultat de la période.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle est affecté ou rattaché le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable.

Une UGT est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services liés et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres UGT.

Les activités du Groupe correspondent aux UGT suivantes :

- UGT Vente de bateaux (SNP Boat Service et filiales de commercialisation)
- UGT Réparation navale (Gérard Rodriguez, Customs Management)
- UGT Services (Camper & Nicholsons)
- UGT Autres services dont Charter (SNP Boat Service, Le Yacht)
- UGT Tunisie (Le Yacht Tunisie et SNP Boat Service Tunisie)

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires correspondent à la différence entre le prix payé et la valeur comptable des actifs nets acquis.

Conformément aux changements prévus dans la norme IAS27 révisée, l'attribution aux intérêts minoritaires des pertes d'une filiale n'est plus limitée au montant positif de la part des minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Par ailleurs, ce nouveau mode d'attribution des pertes ne pouvant donner lieu au retraitement des périodes précédant la période au cours de laquelle ce nouveau mode est appliqué, l'antériorité n'a pas été retraitée.

4.5. Méthodes de conversion

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

De façon dérogatoire, et en application des dispositions de la loi sur la sauvegarde, les dettes libellées en devises incluses dans le passif au 7 avril 2009 ont été converties en euros au cours du jour.

Etats financiers en devises

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en devises, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Par exception, les Goodwill exprimés dans la monnaie de l'entreprise acquéreuse des titres, antérieurement à l'adoption des normes IFRS, ont été maintenus dans cette monnaie. Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de l'année. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

A la clôture, toutes les filiales étrangères sont situées dans la zone euro, à l'exception des filiales américaine (SNP Boat Service Inc), suisse (SNP Boat Service Suisse), tunisiennes (Le Yacht Tunisie et SNP Boat Service Tunisie) et dubaïote (Rodriguez Group Middle East). Les comptes des sociétés du groupe Camper & Nicholsons Intl., tout en étant situés en zone euro, sont établis en USD (monnaie de fonctionnement) et convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

4.6. Immobilisations incorporelles

Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses de développement correspondent aux coûts engagés pour la conception de prototypes et de plans. Le groupe engage des dépenses pour un bateau lorsqu'il considère qu'un marché existe. Ces dépenses sont identifiées par ligne de produit. Les dépenses de développement sont internes (engagées par le bureau d'études) et externes (bureau d'études extérieur, honoraires d'architecte pour la conception des plans). Ces dépenses sont activables dès lors qu'elles répondent aux six critères exposés dans la norme IAS 38. Les coûts de développement sont évalués au coût direct de production, après neutralisation de la quote-part de frais généraux.

Amortissement

Ces actifs sont amortis à partir de la date de construction du bateau sur une durée d'utilité correspondant à la durée de vie de la ligne de bateaux à laquelle ils se rattachent. La durée actuelle est de 5 ans. Lorsqu'il n'y a plus de bateaux en carnet de commandes pour une ligne donnée, ou si, suite à un événement particulier, une ligne n'est finalement pas mise en production, les actifs correspondant font alors l'objet d'une dépréciation complémentaire non courante.

Les amortissements des autres immobilisations sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après :

- Droit au bail : 10 ans (durée du bail)
- Brevets et licences (acquis) : 5 ans
- Droits d'exploitation : 13 ans (durée des droits)

4.7. Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et éventuellement des dépréciations déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication ne sont pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations, et sont comptabilisés en charges de période.

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale sont identifiés, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre. Les frais d'entretien récurrents ou ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après.

Les terrains ne sont pas amortis.

- Constructions : 30 à 50 ans
- Installations, matériels techniques : 2 à 10 ans
- Autres immobilisations : 5 à 30 ans

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en déduction de la valeur brute de l'investissement correspondant. Elles sont reprises au rythme de l'amortissement de ce dernier.

Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location - financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objets d'un contrat de location - financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe et de la durée du contrat. Annuellement, ils sont testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

4.8. Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs comptables des actifs sont revues afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur :

- pour les actifs incorporels à durée de vie indéterminée et les goodwill : à chaque clôture,
- pour tous les autres actifs : dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsque sa valeur comptable devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et de sa sortie. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux est déterminé à partir du taux d'intérêt sans risque du marché correspondant à la valeur temps de l'argent augmenté de la marge nécessaire pour couvrir le risque spécifique à l'actif.

Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Les difficultés rencontrées par le Groupe qui ont entraîné le recours à la procédure de sauvegarde constituent au regard d'IAS 36, un indice de nature à entraîner la réalisation de tests de dépréciation sur les goodwill ainsi que sur les actifs corporels.

4.9. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont enregistrés en stocks au coût de revient. A chaque clôture, ils sont enregistrés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Bateaux

Ce poste inclut principalement des bateaux neufs et d'occasion. Les remises en état des bateaux d'occasion sont enregistrées en travaux en cours.

Une dépréciation est constituée au cas par cas quand la valeur nette de réalisation devient inférieure au coût.

Changement d'estimation : La provision prend en compte les travaux de remise en état à réaliser pour vendre les bateaux. Ces travaux autrefois non significatifs compte tenu de la rotation des stocks sont devenus plus importants parce que les délais de vente se sont allongés. Ils entraînent une détérioration et une obsolescence de certains équipements et aménagements, qui doivent être changés ou réparés. Le service Achats a établi un état chiffré des travaux minimums nécessaires afin de pouvoir vendre les bateaux en stock. Cet état est réalisé sur la base de devis externes et internes par type de travaux.

- **Méthode de dépréciation des stocks de bateaux neufs :**

La valeur nette de réalisation est fondée sur les estimations du groupe et sur les transactions réalisées à la date de clôture. Une perte à terminaison sur les bateaux en cours de construction peut être constatée le cas échéant si la valeur de réalisation prévue est inférieure au coût de revient budgété.

- **Méthode de dépréciation des stocks de bateaux d'occasion :**

La valeur nette de réalisation est déterminée en se basant sur les prix de vente des transactions réalisées au cours de l'exercice pondérés en fonction de l'âge et de l'état du bateau. La grille de décote liée à l'âge du bateau est établie par un expert indépendant en fonction des dépréciations habituellement pratiquées dans la profession. Les travaux de remise en état à réaliser pour vendre ces bateaux sont pris en compte pour déterminer la valeur nette de réalisation.

Stocks de marchandises

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus. Ces stocks sont évalués selon la méthode premier entré / premier sorti. Les marchandises font éventuellement l'objet de dépréciation afin de tenir compte des risques d'obsolescence.

4.10. Clients

Les créances clients sont des actifs financiers courants.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

4.11. Autres instruments financiers

Classification des instruments financiers actifs

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat,
- prêts et créances,
- placements détenus jusqu'à leur échéance,
- actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

A chaque clôture, les investissements classés dans les catégories «juste valeur par le résultat» ou «disponibles à la vente» sont évalués à la juste valeur.

- **Actifs financiers disponibles à la vente :**

Cette catégorie correspond généralement à des titres de participation non consolidés.

Le Groupe ne détient aucun actif de cette nature à la clôture.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat :**

Le Groupe n'inclut dans cette catégorie que les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Il s'agit généralement des valeurs mobilières de placement.

- **Placements détenus jusqu'à leur échéance :**

Cette catégorie correspond principalement à des prêts obligataires. Le Groupe ne détient aucun actif de cette nature à la clôture.

- **Prêts et créances :**

A chaque arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'une dépréciation.

Cette catégorie correspond pour l'essentiel aux créances clients, aux autres créances contractuelles et à la trésorerie.

Classification des instruments financiers passifs

Les passifs financiers sont classés, selon le cas en passifs financiers au coût amorti ou en passifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Dépréciation des actifs financiers

Des dépréciations sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. Un indicateur de dépréciation permettant de déterminer une indication objective de perte de valeur est la baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de son coût d'acquisition. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

La valeur de marché est déterminée sur la base des prix de marché publiés à la date de clôture, ou à défaut par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

Instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'était utilisé à la clôture.

4.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements à court terme sont comptabilisés à la valeur de marché à chaque clôture.

4.13. Avantages au personnel

Types de régime de retraite

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages à long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de la période sont provisionnées. Les engagements décrits en note 21 concernent exclusivement des engagements liés à la rémunération des salariés. Il n'y a pas d'actifs détenus en couverture des engagements.

Nature des engagements

- **Indemnités de départ :**

Les indemnités de départ dues par les entités françaises du groupe sont liées à la convention collective applicable dans le secteur et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

- **Régimes complémentaires de retraite :**

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an. Ces engagements ne concernent que les indemnités de départ en retraite. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie. L'obligation est provisionnée déduction faite, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèse sur les engagements. Ils sont comptabilisés en résultat.

Les charges nettes de retraite et avantages assimilés sont comptabilisés dans le résultat opérationnel de la période, sauf pour la charge d'actualisation des droits enregistrée en résultat financier.

4.14. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif. La variation correspondante est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si elle a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (prud'hommes, contrôles fiscaux, clients...) sont provisionnés dès lors qu'une obligation non contestée du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

4.15. Dettes financières

Les emprunts produisant intérêts sont comptabilisés à la valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction associés. A chaque clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cas d'emprunts contractés à des conditions hors marché, sont également prises en compte les éventuelles décotes ou surcotes, ce qui se traduit par :

- l'inscription en résultat dans l'exercice de première comptabilisation de l'emprunt de la différence éventuelle (décote en général) entre la valeur des paiements futurs actualisés au taux du marché et la valeur nominale des emprunts,
- la comptabilisation sur la durée de l'emprunt des intérêts qui auraient été calculés au taux du marché sur un emprunt d'un nominal équivalent à la juste valeur de l'emprunt contracté.

Les obligations convertibles émises par le groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes :

- une composante dette comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide d'un taux d'intérêt de marché estimé pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission,
- une composante option de conversion comptabilisée en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre la valeur d'émission et la composante dette. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission et des impôts différés.

Les emprunts sont ventilés en :

- passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture,
- passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

4.16. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au montant de la trésorerie ou de la contrepartie reçue, c'est-à-dire au prix de la transaction. Ces dettes constituent des passifs financiers.

Toutefois, dans le cas d'une dette fournisseur à long terme non rémunérée ou dont le remboursement fait l'objet d'un étalement sur une longue période, la juste valeur de la dette est estimée comme étant la somme des flux futurs actualisés au taux prévalant sur le marché pour un instrument similaire. La dette est alors enregistrée pour un montant inférieur à son montant nominal (décote).

4.17. Impôts

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Tous les impôts différés actifs ont été comptabilisés. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants qui ne devraient pas être consommés dans un délai de cinq ans, selon le business plan révisé du groupe.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale (groupe d'intégration fiscale).

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs et passifs ne sont pas actualisés.

4.18. Chiffre d'affaires

Ventes de bateaux neufs

En l'absence de règles spécifiques applicables à l'activité de conception, de maîtrise d'ouvrage et de commercialisation, Rodriguez Group a décidé d'appliquer les dispositions des normes IAS 11 (contrats de construction) et IAS 18 (produits des activités ordinaires) pour l'activité vente de bateaux neufs.

Le produit du contrat correspond au prix de vente du bateau indiqué dans le contrat de vente, ou à défaut dans la letter of agreement signée avec le client et confirmée par le versement d'un premier acompte. En pratique, il n'y a pas de modifications substantielles qui nécessiteraient de revoir le produit du contrat.

Les revenus et la marge d'exploitation sont dégagés à l'avancement sur la base des coûts encourus pour les travaux de construction des bateaux.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en rapprochant les coûts encourus et les coûts totaux estimés des contrats. Ces montants sont déterminés par les chantiers de construction des navires.

Le coût de production inclut :

- les coûts directement liés au contrat concerné,
- les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat,
- tous autres coûts qui peuvent être spécifiquement facturés au client selon les termes du contrat.

Les matériels affectés à une commande et non encore consommés sont comptabilisés en charges constatées d'avance.

Les coûts commerciaux sont comptabilisés directement en charges de période dès lors qu'ils ne sont pas directement affectables aux contrats.

Ventes de bateaux d'occasion

La vente est enregistrée à la date du transfert des risques et avantages liés à la propriété, qui est le plus souvent matérialisé par le procès verbal de réception/ Protocol of delivery and acceptance.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires est reconnu de la manière suivante :

- Réparation : comptabilisation à la date de réalisation des travaux,
- Commissions sur ventes : comptabilisation au rythme du paiement des acomptes par le client acheteur du bateau,
- Commissions sur prestations charter : comptabilisation à la date de la prestation.

4.19. Détermination du résultat opérationnel courant

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le résultat opérationnel courant est obtenu par différence des charges et produits avant impôt autres que:

- les autres produits et charges opérationnels,
- les éléments de nature financière,
- les résultats des sociétés mises en équivalence,
- le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

La «Participation des salariés» est, le cas échéant, intégrée dans les charges de personnel.

Le résultat opérationnel est obtenu à partir du résultat opérationnel courant corrigé des autres produits et charges opérationnels qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, incluant notamment :

- les dépréciations des goodwill et des immobilisations constatées,
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs, de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure,
- les plus ou moins-values de cession d'actifs non courants,
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'un montant significatif.

4.20. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.21. Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Les secteurs d'activité retenus par Rodriguez Group sont les suivants :

- vente de bateaux : bateaux neufs customs, semi customs et bateaux d'occasion,
- prestations de services : réparation, commissions sur ventes, commissions sur charter et autres prestations connexes et marchandises associées,
- autres : activité de holding.

Les actifs sectoriels sont les actifs courants et non courants utilisés par un secteur. Les actifs non rattachables à un secteur apparaissent sur la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants. Les passifs non rattachables à un secteur apparaissent sur la ligne « Passifs non alloués ». La note 35 présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements.

Compte tenu de l'application obligatoire de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la ventilation par zone géographique n'est plus présentée, la nouvelle norme ne requérant qu'un seul niveau d'information sectorielle.

Note 5. PRINCIPAUX FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

5.1. Fin de la procédure de sauvegarde

Les 7 et 9 avril 2010, le Tribunal de commerce de Cannes a homologué les plans de sauvegarde présentés par Rodriguez Group et ses filiales clôturant ainsi la procédure de sauvegarde ouverte un an plus tôt.

L'homologation des plans de sauvegarde consacre ainsi la restructuration du Groupe.

5.2. Signature d'un accord de restructuration financière

Le 22 février 2010, un accord a été conclu avec l'ensemble des banques qui porte d'une part sur le crédit revolving conclu en 2005, à hauteur de 155,5 M€ en principal et intérêts échus et, d'autre part, sur des engagements par signature à hauteur de 38,1 M€. L'entrée en vigueur de cet accord était subordonnée à l'homologation des plans de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Cannes, laquelle est intervenue le 7 avril 2010. Cet accord est donc définitif.

L'accord permet au Groupe de bénéficier :

- d'un abandon de créance en principal de 54,3 M€, permettant de constater un profit exceptionnel de ce montant au second semestre 2009/2010,

- d'un abandon de l'intégralité des intérêts à échoir, sur les dix prochaines années.

Le remboursement du solde de dette bancaire, soit 139,3 M€, a été prévu selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 10 M€ déjà remboursés sur le second semestre 2009/2010,
- à hauteur de 64,7 M€ (soit 50,5 M€ en valeur actualisée) en numéraire par des remboursements échelonnés de 2010 à 2020 d'un montant minimum annuel de 6,4 M€, et qui seront, le cas échéant, augmentés en fonction des ventes du stock de bateaux neufs et d'occasion,
- à hauteur de 64,6 M€ (soit 33,3 M€ en valeur actualisée) par conversion en obligations émises par SNP Boat Service, convertibles en actions Rodriguez Group ou remboursables en numéraire à compter de 2017 et jusqu'en 2020, lesquelles ne porteront pas intérêt.

La parité retenue en cas de conversion des obligations en actions valorise le Groupe Rodriguez à 250 M€ quelle que soit la capitalisation boursière du Groupe aux dates de conversion.

L'émission des obligations a été votée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 21 juillet 2010. Cet emprunt obligataire a été souscrit en totalité par les Banques.

Le solde du passif (fournisseur, client, fiscal et social...), à rembourser dans le cadre de la sauvegarde, s'élève à 58,7 M€ en valeur nominale (soit 51,8 M€ en valeur actualisée), y compris les créances contestées, non déclarées et remboursables post-plan. Le passif admis par le Groupe s'établit à 43,2 M€ (soit 38,1 M€ en valeur actualisée) et fera l'objet d'échéances de remboursement progressives ou fixes sur la période 2011-2020 pour toutes les sociétés (sauf la SAS G Rodriguez pour laquelle les échéances sont fixes sur la période 2011-2013).

Afin de témoigner sa confiance dans l'avenir du Groupe et de faciliter la restructuration financière, le Groupe familial Rodriguez a contribué partiellement sous forme d'apport en compte courant à son refinancement.

5.3. Renégociation des accords avec les principaux partenaires du Groupe

Suite aux différends entre le groupe Arno et Rodriguez Group, les deux sociétés ont abouti, courant octobre 2009, à une solution amiable pour poursuivre certaines constructions en cours et travailler dorénavant de manière non exclusive.

En parallèle, Rodriguez Group a négocié de nouvelles conditions de partenariat avec le chantier italien Italyachts pour la construction d'une gamme d'unités de 34,5 mètres, 43 mètres et 50 mètres.

Le Groupe a poursuivi son contrat de commercialisation exclusive avec le groupe Overmarine pendant la période d'observation sans toutefois passer de nouvelles de commandes.

Les relations commerciales avec MTU et Rolls Royce ont été rétablies, par la signature de protocoles dans le cadre de la sauvegarde et par de nouveaux accords pour les commandes actuelles et futures.

5.4. Plan de réduction des coûts de structure

Le Groupe a mis en œuvre une profonde restructuration permettant de diminuer ses charges fixes et d'améliorer ainsi son point mort. Parmi les différentes mesures prises en ce sens, l'accent a notamment été porté sur :

- une réduction de la masse salariale,
- une diminution des frais de location,
- une réduction des coûts du Service Après Vente,
- une baisse des frais de fonctionnement des filiales étrangères avec notamment la liquidation en date du 16 septembre 2010 de la filiale SNP Boat Service Espagne, structurellement déficitaire.

5.5. Cotation de l'action

La cotation du titre Rodriguez Group a repris le 8 avril 2010.

Note 6. EVENEMENTS POSTERIEURS

6.1. Mise en place d'un management de croissance

Eric de Saintdo a été nommé le 7 octobre 2010, membre du Directoire et Directeur Général de Rodriguez Group. Titulaire d'un M.B.A. en Management International de l'Université du Texas à Dallas (Etats-Unis), Eric de Saintdo est une personnalité reconnue dans le monde de la plaisance de luxe. Sa passion pour le nautisme l'a conduit à assumer avec succès, pendant plus de dix ans, la Direction Générale du Festival International de la Plaisance de Cannes. Sa connaissance aigüe de la grande plaisance et les relations privilégiées qu'il a pu établir avec les principaux acteurs de ce marché lui ont permis de donner à ce rendez-vous incontournable du yachting, une dimension internationale.

Eric de Saintdo a renforcé son équipe avec l'arrivée de :

- Serge Allègre, ancien Directeur Général de Luxmedia Group, éditeur de Yachts Magazine, et triple champion du monde de courses Offshore qui rejoint le Groupe en qualité de Directeur Commercial et du Développement. Ses 20 années d'expérience dans le monde du Yachting apporteront une expertise supplémentaire à l'équipe de management du Groupe.

- David Delpierre qui rejoint l'équipe commerciale du Groupe fort d'une expérience de plus de 15 années dans la commercialisation de bateaux et ancien représentant d'une marque prestigieuse du yachting.

6.2. Repositionnement du Groupe

Fin août 2010, le Groupe Overmarine a notifié sa volonté de résilier le contrat d'exclusivité le liant à Rodriguez Group. Suite à cette demande, plusieurs mois de négociations entre les deux Groupes ont eu lieu, à l'issue desquels aucun accord n'a pu être trouvé pour l'adaptation du contrat aux nouvelles conditions imposées par le marché.

Au 30 septembre 2010, Rodriguez Group a tiré les conséquences de la rupture de la convention de distribution exclusive dans ses états financiers, ce qui s'est traduit par une baisse du stock de bateaux neufs et une baisse corollaire de la dette fournisseur de l'ordre de 40 M€ par rapport à l'année précédente sans que cela n'ait d'impact sur le résultat.

La signature en décembre 2010 d'un nouveau partenariat avec Sanlorenzo, leader dans la construction de grandes unités à semi-displacement et displacement, parachève le repositionnement de Rodriguez Group et lui permet d'élargir sa gamme vers de nouveaux produits en adéquation avec les attentes de la clientèle.

L'accord conclu, tout comme celui signé précédemment avec Italyachts, a été construit en tenant compte des exigences du marché actuel et présente les caractéristiques suivantes :

- exclusivité sans engagements significatifs de volumes,
- adaptation du prix d'achat aux conditions de marché.

6.3. Poursuite de la restructuration du Groupe

Avec toujours pour objectif de simplifier et fluidifier le fonctionnement du Groupe, les fusions des entités suivantes ont été amorcées :

- SNP Boat Service absorbe Le Yacht avec effet rétroactif au 1er octobre 2010,
- SNP Boat Service Italia absorbe Customs Management avec effet rétroactif au 1er octobre 2010.

La procédure de liquidation de la société SNP Boat Service Suisse a été engagée et devrait être clôturée début 2011.

La restructuration de la présence du Groupe au Moyen Orient est également en cours.

Note 7. GOODWILL

Liste des goodwill (en valeur nette comptable) :

Société ou groupe	Année d'acquisition	Monnaie	30/09/2010	30/09/2009
Camper & Nicholson's	2001	€	23 918	23 918
BSA	2002	USD	1 475	1 380
Le Yacht Tunisie	2004	€	20	20
Customs Management	2007	€	61	61
Valeur nette comptable			25 474	25 379

Le goodwill constaté à l'occasion de la prise de contrôle de la totalité des titres de la société Camper & Nicholson's International comprend entre autres éléments l'usage des marques et logos Camper & Nicholson's, notamment pour les activités de location de yachts et d'intermédiation sur ventes de yachts. Ces droits font partie intégrante du fonds de commerce du groupe Camper & Nicholson's. Cette acquisition ayant été réalisée avant le passage aux IFRS, le goodwill a été maintenu en Euro, et non dans la monnaie de la société acquise.

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Goodwill nets à l'ouverture	25 379	29 378
Acquisitions	-	-
Cessions	-	(3 968)
Variations de change	95	(31)
Dépréciations	-	-
Goodwill nets à la clôture	25 474	25 379

L'organisation du Groupe permet d'allouer les goodwill constatés lors des regroupements d'entreprises aux 5 unités génératrices de trésorerie concernées :

UGT	Valeur comptable par UGT	
	30/09/2010	30/09/2009
Vente de bateaux	61	61
Réparations navales	-	-
Prestations de services	25 393	25 298
Autres services	-	-
Tunisie	20	20
TOTAL	25 474	25 379

Note 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	Frais R&D	Fonds commercial	Marques et licences	Total
Valeur brute à l'ouverture	200	405	641	1 246
Reclassements	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	15	15
Cessions/ sorties	-	-	(3)	(3)
Variations de périmètre	-	(256)	-	(256)
Acquisitions	-	-	6	6
Autres	-	-	-	-
Valeur brute à la clôture	200	149	659	1 008
Amortissements cumulés à l'ouverture	133	359	365	857
Reclassements	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	6	6
Cessions/ sorties	-	-	(1)	(1)
Variations de périmètre	-	(256)	-	(256)
Dotations aux amortissements	40	18	82	140
Dotations aux dépréciations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Amortissements cumulés à la clôture	173	121	452	746
Valeur nette comptable à l'ouverture	67	46	276	389
Valeur nette comptable à la clôture	27	28	207	262

Note 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	Constructions	Matériel et outillage	Autres immo. corp.	Immo. corp. en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	2 161	1 448	24 622	6 979	35 210
Ecart de conversion	1	(1)	176	-	176
Cessions/ sortie	(400)	(44)	(716)	-	(1 160)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	46	455	2	503
Reclassements	-	-	-	(6 979)	(6 979)
Valeur brute à la clôture	1 762	1 449	24 537	2	27 750
Amortissements cumulés à l'ouverture	1 281	1 153	12 207	2 340	16 981
Ecart de conversion	13	(2)	99	-	110
Cessions / sortie	(40)	(37)	(419)	-	(496)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	82	113	1 957	-	2 152
Dotations aux dépréciations	-	-	4 709	-	4 709
Reclassements	-	-	-	(2 340)	(2 340)
Amortissements cumulés à la clôture	1 336	1 227	18 553	-	21 116
Valeur nette comptable à l'ouverture	880	295	12 415	4 639	18 229
Valeur nette comptable à la clôture	426	222	5 984	2	6 634

Dont actifs en location financement (véhicules de tourisme et matériel et outillage) :

- montant brut au 30/09/2010 : 0,8 M€

- montant net au 30/09/2010 : 0,4 M€

Les autres immobilisations corporelles incluent des bateaux affectés à l'activité Charter (location) pour un montant brut de 15,1 M€.

Le bateau en cours d'homologation, qui était inscrit en « immobilisation en cours » à l'ouverture pour 7 M€, a été réaffecté en stock car il n'a pas semblé opportun au Groupe d'investir dans des travaux d'homologation dans le contexte actuel.

Note 10. DEPRECIATION D'ACTIFS

La méthodologie utilisée pour les tests de dépréciation est décrite en note 4.8 « Perte de valeur ».

Les valeurs recouvrables ont été calculées à partir de la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et de sa sortie à la fin de la durée de vie estimée. Les flux de trésorerie ont été déterminés à partir du dernier business plan du Groupe.

Activité Camper & Nicholsons

Le test de valeur effectué sur Camper & Nicholsons concerne l'ensemble des actifs, y compris le besoin en fonds de roulement, qui compte tenu de l'activité particulière du Groupe et des avances accordées par les clients est négatif. La valeur d'utilité de l'activité Camper & Nicholsons repose sur les prévisions de cash flow à 5 ans, actualisés à 8%. Ce taux est identique à celui retenu au cours de l'exercice précédent, il a été déterminé sur la base des hypothèses présentées ci-après.

L'application de ce test de valeur a permis de conclure à l'absence de dépréciation au cours de l'exercice, les difficultés rencontrées par l'activité Camper & Nicholsons ne remettant pas en cause la valeur des immobilisations et du goodwill du groupe.

Activité Charter

Le Groupe a affecté deux bateaux inscrits à l'actif à l'activité Charter. Un test de valeur a été pratiqué sur la base des flux de trésorerie prévisionnels par bateau actualisés à un taux de 10,5% prenant en compte le risque inhérent à cette activité.

La valeur d'utilité ainsi déterminée étant inférieure à la valeur nette comptable figurant à l'actif du bilan, ces deux bateaux font l'objet d'une dépréciation au 30 septembre 2010.

La réalisation de tests de perte de valeur sur les bateaux dédiés à l'activité Charter a entraîné la constatation de dépréciations complémentaires sur les deux unités activées pour un montant de 4,7 M€.

Principales hypothèses retenues

	30/09/2010		30/09/2009	
	Camper & Nicholsons	Autres	Camper & Nicholsons	Autres
Taux sans risque	3,00%	3,00%	3,60%	3,60%
Prime de risque	3,25%	4,75%	5,00%	5,00%
Coefficient Béta	1,60	1,60	1,75	1,75
Taux d'actualisation après impôts	8,00%	10,50%	8,00%	11,00%
Durée des prévisions	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux de croissance à l'infini	2%	3%	3%	3%
Taux d'impôt	30%	33,33%	33%	33%

La catégorie « Autres » présente les hypothèses de détermination de la valeur d'utilité relatives à l'activité « Charter ». L'utilisation d'un taux différencié a pour objet de prendre en compte les difficultés ayant affecté de façon significative la société SNP Boat Service, Camper & Nicholsons étant en dehors de la procédure de sauvegarde.

Résultat des tests de dépréciation

	Actifs nets testés	Valeur recouvrable	Dépréciation
Chartering	8 116	3 431	4 685
Camper & Nicholsons	2 469	26 345	-
TOTAL	10 585	29 776	4 685

Note 11. ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 30 Septembre 2010

(En milliers d'euros)	Montant au bilan 30.09.2010	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Immobilisations corporelles	6 634	-	-	-	-	6 634
Immobilisations incorporelles	262	-	-	-	-	262
Goodwill	25 474	-	-	-	-	25 474
Autres actifs financiers	1 515	-	1 515	-	-	-
Impôts différés actifs	18 734	-	-	-	-	18 734
ACTIFS NON COURANTS	52 619	-	1 515	-	-	51 104
Stocks	59 074	-	-	-	-	59 074
Créances clients	20 132	-	20 132	-	-	-
Acomptes fournisseurs	8 203	-	8 203	-	-	-
Autres créances	9 866	-	362	-	-	9 504
Actifs d'impôts exigibles	220	-	-	-	-	220
Autres actifs courants	780	-	-	-	-	780
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 280	-	39 497	-	783	-
ACTIFS COURANTS	138 555	-	68 194	-	783	69 578

Au 30 Septembre 2009

(En milliers d'euros)	Montant au bilan 30.09.2009	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Immobilisations corporelles	18 229	-	-	-	-	18 229
Immobilisations incorporelles	389	-	-	-	-	389
Goodwill	25 379	-	-	-	-	25 379
Autres actifs financiers	1 402	-	1 402	-	-	-
Impôts différés actifs	19 006	-	-	-	-	19 006
ACTIFS NON COURANTS	64 405	-	1 402	-	-	63 003
Stocks	170 289	-	-	-	-	170 289
Créances clients	64 729	-	64 729	-	-	-
Acomptes fournisseurs	16 291	-	16 291	-	-	-
Autres créances	13 237	-	4 121	-	-	9 116
Actifs d'impôts exigibles	192	-	-	-	-	192
Autres actifs courants	2 235	-	-	-	-	2 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 577	-	38 498	-	79	-
ACTIFS COURANTS	305 550	-	123 639	-	79	181 832

Les valeurs comptables des actifs financiers correspondent à leur juste valeur.

Note 12. STOCKS

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Bateaux neufs (brut)	44 453	122 470
Dépréciation	(6 986)	(2 315)
<i>Bateaux neufs (net)</i>	<i>37 467</i>	<i>120 155</i>
Bateaux d'occasion (brut)	48 154	85 394
Dépréciation	(33 358)	(48 413)
<i>Bateaux d'occasion (net)</i>	<i>14 796</i>	<i>36 981</i>
En cours	1 258	2 991
Stock de bateaux (net)	53 521	160 127
Marchandises (brut)	5 815	10 378
Dépréciation	(262)	(216)
Stock de marchandises (net)	5 553	10 162
Total stocks	59 074	170 289

Le stock de bateaux neufs correspond à des bateaux non vendus et à des bateaux en cours de construction. La baisse constatée sur le stock de bateaux neufs est liée à la prise en compte de la résiliation du contrat d'exclusivité avec Overmarine, bien que contesté par le Groupe. Cette résiliation a entraîné la sortie des Mangusta en cours de construction chez Overmarine des stocks de bateaux neufs du Groupe.

De plus, cette résiliation a entraîné la prise en compte dans le stock de marchandises, des moteurs, des waterjets et autres matériels type électronique qui avaient été achetés pour la gamme Overmarine. Ce stock fait partie intégrante des négociations en cours avec le Groupe Overmarine.

Les impacts de la résiliation du contrat d'exclusivité avec Overmarine sont les suivants :

- diminution des stocks du Groupe de 40,4 M€ par rapport à l'année dernière,
- diminution des dettes fournisseurs de 40,4 M€ par rapport à l'année dernière,
- aucun impact sur le résultat.

Les dépréciations de stocks de bateaux neufs concernent les dernières unités de bateaux en stock dont la commercialisation a été arrêtée du fait de la fin des relations d'exclusivité.

Les « en-cours » correspondent à des travaux engagés sur les bateaux d'occasion.

Comme décrit au paragraphe 4.9 « Stock et en-cours », les stocks de bateaux neufs et d'occasion font l'objet d'une dépréciation au cas par cas quand la valeur nette de réalisation devient inférieure au coût.

La valeur nette de réalisation des bateaux d'occasion est déterminée en se basant sur les prix de vente des transactions réalisées au cours de l'exercice pondérés en fonction de l'âge et de l'état du bateau et en tenant compte des travaux de remise en état nécessaire à la vente des bateaux.

Au cours de l'exercice, le Groupe a été contraint de réaliser des transactions à des prix inférieurs aux années précédentes. Grâce aux nouvelles dépréciations constatées au 30 septembre 2010 sur les stocks de bateaux neufs et d'occasion, il ne devrait plus être constaté de pertes lors du prochain exercice.

Note 13. CLIENTS

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Clients	37 750	74 028
Dépréciation	(17 618)	(9 299)
Total	20 132	64 729

La baisse du poste clients est liée à la baisse du chiffre d'affaires.

Le montant des créances clients bateaux neufs en cours de construction s'élève à 11,4 M€ au 30 septembre 2010 contre 48 M€ d'euros au 30 septembre 2009. Ces créances résultent de l'avancement de la production déduction faite des acomptes reçus. Le système comptable en place ne permet pas de présenter les montants nets individualisés par dépassement d'échéance.

Note 14. AUTRES ACTIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Acomptes sur commandes fournisseurs	8 203	16 291
Créances sociales et fiscales	9 504	9 247
Autres créances	489	4 121
Débours	-	-
Provisions pour dépréciation des autres créances	(127)	(131)
Charges constatées d'avance	780	2 235
Total	18 849	31 763

Les avances et acomptes fournisseurs ont fortement diminué par rapport à l'année dernière suite à la fin des relations d'exclusivité qui entraînaient des obligations de volumes d'achats.

Note 15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	30/09/2010	Variation	30/09/2009
Valeurs mobilières de placement	783	704	79
Disponibilités	39 497	999	38 498
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 280	1 703	38 577
Découverts et concours bancaires courants	(2 593)	41 156	(43 749)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	37 687	42 859	(5 172)

Note 16. CAPITAL

Le capital est composé de 12 500 000 actions de 0,14 euro de nominal (soit 1 750 K€), entièrement libérées.

Au 30 septembre 2010, le Groupe détient 115 026 actions propres.

Note 17. RESULTAT PAR ACTION

	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net part du Groupe (<i>milliers d'euros</i>)	3 788	(121 660)
Nombre moyen pondéré d'actions (<i>milliers</i>)	12 384	12 384
Résultat en euros par action	0,31	(9,82)
Résultat net part du Groupe (<i>milliers d'euros</i>)	3 788	(121 660)
Nombre moyen pondéré d'actions (<i>milliers</i>)	12 384	12 384
Ajustements liés aux instruments dilutifs	-	-
Nombre moyen d'actions retenu pour la détermination du résultat	12 384	12 384
Résultat dilué par action (en euros)	0,31	(9,82)

Note 18. DETTES FINANCIERES

L'endettement financier net du Groupe se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	30/09/2010	30/09/2009
Emprunt Obligataire		(12 988)	48 991	36 003	-
Emprunts auprès établissements de crédit		18 119	28 337	46 456	-
Autres emprunts et dettes assimilées		-	-	-	9
Dettes financières location financement		164	-	164	284
Trésorerie passive gelée		368	504	872	-
Dettes financières non courantes	-	5 663	77 832	83 495	293
Emprunt obligataire	(2 667)			(2 667)	-
Crédit revolving	-			-	150 000
Emprunts auprès établissements de crédit	4 022			4 022	5 447
Autres emprunts et dettes assimilées	-			-	-
Dettes financières location financement	120			120	167
Concours bancaires courants	1 721			1 721	43 749
Dettes financières courantes	3 196	-	-	3 196	199 363
Dettes financières totales	3 196	5 663	77 832	86 691	199 656
Valeurs mobilières de placement				(783)	(79)
Disponibilités				(39 497)	(38 498)
Trésorerie				(40 280)	(38 577)
Endettement net				46 411	161 079

Evolution de l'endettement

La diminution de l'endettement de 114 M€ correspond pour l'essentiel à :

- l'abandon de créance des banques pour 54 M€,
- l'actualisation de l'emprunt obligataire pour 31 M€,
- l'actualisation de l'emprunt bancaire pour 14 M€,
- un remboursement de l'emprunt au cours de l'exercice pour 10 M€.

Note 19. PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIE

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 30 septembre 2010

(En milliers d'euros)	Montant au bilan 30.09.2010	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Dettes financières	83 495	165	83 330	-	-
Engagements envers le personnel	495	-	-	-	495
Provisions	17 501	-	5 315	-	12 186
Passifs d'impôts différés	36	-	-	-	36
Passifs gelés à long terme	43 868	-	43 868	-	-
PASSIFS NON COURANTS	145 395	165	132 513	-	12 717
Dettes financières	3 196	1 753	1 443	-	-
Acomptes reçus	33 577	33 509	68	-	-
Dettes fournisseurs	14 263	13 730	533	-	-
Dettes d'impôt exigible	1 570	-	165	-	1 405
Autres passifs courants	9 416	3 787	853	-	4 776
PASSIFS COURANTS	62 022	52 779	3 062	-	6 181

Le montant des acomptes clients de 33,6 M€ est net des compensations avec les créances clients bateaux neufs en cours de construction (Cf Note 13 « Clients »). Ainsi, le montant brut des acomptes reçus s'élève à 55,1 M€.

Ventilation court terme / long terme du passif gelé

(En milliers d'euros)	Valeur nominale	Valeur actualisée	Part à court terme	Part à long terme
Dettes fournisseurs	31 642	27 774	533	27 241
Acomptes clients	11 841	10 378	68	10 310
Dettes sociales	1 240	1 106	84	1 022
Dettes fiscales	6 804	6 228	933	5 295
Passifs gelés	51 527	45 486	1 618	43 868

Au 30 septembre 2009

(En milliers d'euros)	Montant au bilan 30.09.2009	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Dettes financières	293	293	-	-	-
Engagements envers le personnel	638	-	-	-	638
Provisions	8 819	-	-	-	8 819
Passifs d'impôts différés	436	-	-	-	436
PASSIFS NON COURANTS	10 186	293	-	-	9 893
Dettes financières	199 363	199 363	-	-	-
Acomptes reçus	33 687	33 687	-	-	-
Dettes fournisseurs	155 806	155 806	-	-	-
Dettes d'impôt exigible	1 612	-	-	-	1 612
Autres passifs courants	12 467	1 998	-	-	10 469
PASSIFS COURANTS	402 935	390 854	-	-	12 081

Les valeurs comptables des actifs financiers correspondent à leur juste valeur.

Passif de la sauvegarde

La mise en place de la procédure de sauvegarde a conduit à « geler » à la date du 7 avril 2009, une partie significative des passifs financiers et non financiers, courants et non courants.

Conformément à la liste des créances art. L624-1 du C.Com établie le 22 juin 2010 par le mandataire judiciaire et aux différentes transactions intervenues postérieurement, le passif restant à rembourser dans le cadre de la procédure de sauvegarde se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Passif gelé au bilan au 30/09/2010	Protocolé ou hors plan	Admis	Contesté	Non déclaré
Emprunt obligataire	33 336	-	33 336	-	-
Emprunt bancaire	50 478	-	50 478	-	-
Découvert	960	-	960	-	-
Provision pour risques et charges Clients	4 582	-	4 247	9 859	855
Comptes courants	916	916	-	-	-
Provision pour risques et charges Fournisseurs	667	-	25 798	1 322	1 321
Provision pour risques et charges Dettes fiscales et sociales	27 774	-	7 077	73	251
Totaux	136 491	916	121 895	11 254	2 427

Leur règlement sera effectué en fonction des plans de sauvegarde tels que validés par le Tribunal de commerce.

Traitement des passifs dans le cadre du protocole transactionnel

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde prononcée par le jugement du 7 avril 2009 au bénéfice de SNP Boat Service, SA Rodriguez Group, SAS G. Rodriguez et SA Le Yacht, les mesures suivantes ont été mises en place :

- octroi par un pool d'établissements bancaires :
 - d'un emprunt de 64,7 M€ d'une durée de 10 ans et ne portant pas intérêt,
 - d'un emprunt obligataire de 64,6 M€, remboursable en numéraire ou convertible en actions, par tranche entre le septième et le dixième anniversaire de l'homologation du plan de sauvegarde, et ne portant pas intérêt,
- apport en compte courant de 4 M€ par les actionnaires de SNP Boat Service. Ce compte ne produira pas d'intérêt et demeurera bloqué jusqu'à la parfaite exécution des plans de sauvegarde,
- gel de l'ensemble des passifs pour 58,7 M€ en valeur consolidée, avec mise en place de modalités de remboursement sur des durées de 1 à 10 ans.

Il s'agit ici de termes et conditions substantiellement différents de l'exercice précédent entraînant donc selon IAS 39 une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

Synthèse

Les impacts au 30 septembre 2010 se présentent ainsi :

(En milliers d'euros)	Emprunt bancaire	Compte courant	Emprunt obligataire	Passif gelé	Total
Valeur nominale	64 662	4 000	64 662	58 667	191 991
Valeur au bilan (actualisée)	50 478	2 469	33 336	51 761	138 044
Instrument de capitaux propres avant impôt			32 860		32 860
Instrument de capitaux propres : impact net			21 908		21 908
Coût de l'endettement			(1 533)		(1 533)
Produit d'actualisation net	14 184	1 531		6 907	22 622
Impact résultat avant impôt	14 184	1 531	(1 533)	6 907	21 089
Impact résultat net	9 456	1 021	(1 022)	4 604	14 059
Impôt différé passif sur actualisation : impact résultat	4 728	510	(511)	2 303	7 030
Impôt différé passif sur actualisation : impact réserves			10 952		10 952

Comptabilisation de l'emprunt bancaire et du compte courant

Selon les règles applicables aux passifs financiers, s'agissant d'emprunts contractés à des conditions hors marché, la dette bancaire et le compte courant ont été évalués au coût historique, diminué de la décote entre la valeur des paiements futurs actualisés au taux du marché et la valeur nominale.

Le taux d'actualisation doit correspondre au taux prévalant sur le marché pour un instrument similaire en termes de devise, échéance, risque de crédit. Compte tenu de la situation particulière de Rodriguez Group, toute référence au marché est particulièrement difficile. Le taux a donc été déterminé sur la base des conditions dont bénéficiait le groupe durant la période de conciliation précédant le protocole de sauvegarde (EURIBOR 6 mois + marge), en ajoutant une prime supplémentaire de risque. L'application de ces hypothèses conduit à retenir un taux d'actualisation de 5% pour les remboursements futurs de l'emprunt bancaire et du compte courant.

Le produit d'actualisation de 15,7 M€ enregistré au cours de l'exercice se reversera dans les dix prochaines années de manière dégressive. En 2010 / 2011, la charge d'actualisation sera de 2,6 M€

Une variation de 1% du taux d'actualisation aurait les conséquences suivantes :

Impact variation +1%	Emprunt bancaire	Compte courant
Valeur actualisée	(2 264)	(221)
Impact résultat avant impôt	2 264	221
Impact résultat net	1 509	147
Impact charge d'actualisation 2010/2011	(353)	(12)

Comptabilisation de l'emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est un instrument financier composé qui a été réparti entre une composante dette et une composante capitaux propres. La valeur de la composante « dette » a été déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie dans l'hypothèse où le porteur n'exerce pas son option de conversion. Le taux d'actualisation correspond au taux de rémunération d'un emprunt obligataire analogue non assorti d'une composante « capitaux propres » et présentant des risques et des échéances similaires. Compte tenu de la situation particulière de Rodriguez Group, de même que pour l'emprunt bancaire, toute référence au marché est particulièrement difficile. Le taux retenu pour l'emprunt obligataire est de 8%. La composante « capitaux propres » a ensuite été calculée par différence entre la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble et le montant déterminé séparément pour la composante passif.

L'impact au compte de résultat correspond aux intérêts financiers calculés selon le taux retenu. La somme cumulée des charges d'intérêts futures qui seront comptabilisées au compte de résultat correspond à la part comptabilisée en capitaux propres au titre de l'exercice. Au cours du prochain exercice une charge financière sera comptabilisée pour 2,7 M€.

Une variation de 1% du taux d'actualisation aurait les conséquences suivantes :

Impact variation +1%	Emprunt obligataire
Valeur actualisée (impact réserves)	(2 595)
Impact résultat avant impôt	(51)
Impact résultat net	(34)
Impact charge d'actualisation 2010/2011	(104)

Comptabilisation du passif « gelé »

Le passif « gelé », qui bénéficie d'un différé de paiement sans intérêt, a été actualisé selon un taux de 2% qui prend en compte l'inflation.

Les impacts au compte de résultat de l'exercice se traduisent par un produit d'actualisation, représentatif de l'avantage obtenu dans le cadre du plan, et qui se reversera au cours des dix prochains exercices sous forme d'une charge d'actualisation dégressive.

Au cours du prochain exercice, celle-ci s'élèvera à 1 M€

Une variation de 1% du taux d'actualisation aurait les conséquences suivantes :

Impact variation +1%	Passif gelé
Valeur actualisée	(3 039)
Impact résultat avant impôt	3 039
Impact résultat net	2 026
Impact charge d'actualisation 2010/2011	(414)

Note 20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit.

Risque de change

Les ventes réalisées par le Groupe Camper & Nicholson sont réalisées pour l'essentiel en USD. Les charges peuvent être libellées en USD ou en Euro. Les transactions réalisées avec les autres sociétés du Groupe génèrent une position de change.

Pour les autres sociétés du Groupe, l'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les quelques opérations réalisées en USD est limité.

D'une manière générale, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de couvrir systématiquement les risques de change sur les opérations réalisées dans une devise tierce (USD notamment). Une couverture peut cependant être réalisée au cas par cas.

Risque de taux

Compte tenu du fait que l'accord signé avec les banques prévoit un abandon de l'intégralité des intérêts à échoir, sur les dix prochaines années, le Groupe n'est donc plus soumis au risque de taux.

La note 19 présente la sensibilité des décotes constatées sur les passifs au taux d'actualisation retenu.

Risque de liquidité

La procédure de sauvegarde a eu un effet mécanique structurel : les actifs circulants courants couvrent plus de 2 fois les passifs courants à court terme.

Risque de crédit

Les ventes font, dans la plupart des cas, l'objet d'une clause de réserve de propriété. La remise des documents est, le plus fréquemment, conditionnée au paiement total de la créance. Le risque de crédit est, sur ce point, relativement réduit.

Pour l'ensemble des actifs financiers et des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Risques assurables

La majeure partie des risques encourus par le Groupe est couverte au travers d'un programme d'assurances couvrant les risques de dommages / pertes d'exploitation et de responsabilité civile, selon le principe de garantie « Tous risques sauf ». Les polices d'assurance contractées sur les biens mobiliers (stock de bateaux et de marchandises, immobilisations et biens en location ou en leasing....) présentent des niveaux de couverture élevés. Sont également assurés, au cas par cas, les risques de transport de bateaux ainsi que certains risques particuliers ponctuels.

Note 21. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES ASSIMILES

Evolution de l'engagement de retraites

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Provision à l'ouverture	638	615
Coût des services rendus	40	70
Charge d'intérêt	27	29
Prestations payées	(210)	(76)
Provision à la clôture	495	638

La totalité des écarts actuariels est comptabilisée en résultat.

Hypothèses retenues

	30/09/2010	30/09/2009
Taux d'actualisation	3,95%	5,24%
Evolution des salaires	2,50%	2,50%
Table de mortalité	INSEE 2010	INSEE 2008
Age de départ	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	42%	42%
Modalités de départ	Volontaire	Volontaire

La convention collective appliquée est celle de la navigation de plaisance.

Note 22. AUTRES PROVISIONS

Evolution des autres provisions

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Solde à l'ouverture	8 819	3 630
Dotations	15 498	10 090
Utilisations et reprises	(6 043)	(4 901)
Variation juste valeur	(766)	-
Ecart de conversion	(7)	-
Solde à la clôture	17 501	8 819

Analyse des autres provisions

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Contrôle fiscal / Risque fiscal	5 109	2 642
Litiges clients	9 082	5 326
Litiges fournisseurs et autres	733	851
Pertes à terminaison (1)	2 577	-
Solde à la clôture	17 501	8 819

(1) Cf note 4.9 « Stocks et en-cours ».

- **CONTROLE FISCAL / RISQUE FISCAL**

- SNP BOAT SERVICE

La société SNP Boat Service a fait l'objet d'une vérification de comptabilité. L'inspectrice a adressé à la société en décembre 2008 une proposition de rectification concernant l'exercice clos en 2005, et en juin 2009 une proposition de rectification concernant les exercices clos en 2006 et 2007.

Suite aux discussions engagées avec l'administration fiscale, des transactions valant règlement d'ensemble ont été approuvées le 18 Mai 2010. Les conditions de ces règlements concordent avec la provision de 2,3 M€ constatée par la Société.

Les autres risques fiscaux sont liés à des remboursements de TVA étrangère et à des droits de douane étrangers.

- CAMPER & NICHOLSONS

La procédure fiscale engagée à l'égard des sociétés Camper & Nicholsons International et Camper & Nicholsons France suit son cours. Les sociétés qui contestent toujours fermement les impositions mises en recouvrement ont introduit des réclamations contentieuses et des recours hiérarchiques.

Le conseil des sociétés considère que dans le cadre des recours hiérarchiques, seront menées des discussions constructives qui pourraient aboutir dans les mois à venir à un accord avec l'Administration. Si ces négociations ne peuvent aboutir à un montant raisonnable pour les sociétés, elles contesteront par voie contentieuse la quasi totalité des redressements notifiés.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer avec précision l'impact financier des procédures fiscales en cours d'instruction, le Groupe et ses conseils ont estimé le risque fiscal à provisionner en fonction de l'état actuel du dossier et des axes de défense envisagés.

- **LITIGE M. G.**

Différentes procédures ont opposé le Groupe et un client M.G., au sujet d'une demande de résiliation de la vente d'un bateau Astondoa. Une sentence arbitrale du 22 octobre 2008 a prononcé la résolution de la vente et ordonné la restitution du prix contre remise à la société SNP Boat Service du navire.

La société SNP Boat Service a contesté cette sentence devant la Cour d'appel de Paris avant de se désister de son recours en 2010. Ce désistement a été acté par la Cour aux termes d'un arrêt du 11 Mai 2010.

Eu égard à ces décisions et à la nécessité pour la société SNP Boat Service de reprendre possession du bateau qui lui appartient, une provision a été constituée par le Groupe à hauteur de 2,2 M€ en valeur brute (soit 1,9 M€ en valeur actualisée).

- **LITIGE V**

Un litige oppose la société SNP Boat Service à la société V, au sujet de la résiliation d'un contrat de vente d'un yacht à construire par des chantiers navals italiens. En exécution de ce contrat, la société V a réglé à la société SNP Boat Service, avant l'ouverture de la sauvegarde, 50 % du prix sans déclarer cette somme au passif de la sauvegarde.

Les chantiers se sont engagés au cours de la période d'observation de la société SNP Boat Service à faire leurs meilleurs efforts pour construire le bateau commandé par V et à le livrer directement à cette dernière sans exiger d'elle un complément de prix, de sorte que la responsabilité de la société SNP Boat Service ne soit plus recherchée. Pour parvenir à cet accord de livraison, la société SNP Boat Service a fait livrer aux chantiers les motorisations et équipements destinés à être installés sur le yacht à livrer.

Cet accord, intervenu entre la société SNP Boat Service et les chantiers, a été définitivement autorisé par le Juge Commissaire. Dans ce contexte ce dernier a également prononcé la résiliation du contrat de vente conclu initialement entre la société SNP Boat Service et V.

V conteste cette résiliation et réclame, consécutivement à celle-ci, la fixation au passif de la société SNP Boat Service d'une créance indemnitaire correspondant au montant des acomptes versés avant la sauvegarde, augmentée d'intérêts de retard.

La société SNP Boat Service conteste devant le Tribunal de Commerce de Cannes et le Juge Commissaire de telles prétentions. Elle considère que V ne peut pas sérieusement s'opposer à la résiliation et ne subit aucun préjudice de ce fait, dès lors qu'elle dispose d'un engagement exprès de livraison donné par les chantiers navals avec l'accord du Juge Commissaire. En outre, V a saisi à l'étranger, en violation du droit français des procédures collectives, un yacht appartenant à la société SNP Boat Service. Eu égard à la valeur significative de ce bateau, le Groupe a constitué une provision d'un montant de 4,5 M€.

- **LITIGES FOURNISSEURS ET AUTRES LITIGES CLIENTS**

Le Groupe a constitué une provision de 2,7 M€ se rapportant à divers litiges avec des clients, ainsi qu'une provision de 0,7 M€ se rapportant à des litiges avec des fournisseurs. Ces provisions ont pour objet de prendre en compte les risques évalués lors de la vérification des créances déclarées auprès du Mandataire Judiciaire et contestées par la société SNP Boat Service. Ces contestations seront examinées par le Juge Commissaire au cours de l'année 2011.

Note 23. AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Dettes fiscales et sociales	5 491	10 244
Produits constatés d'avance	138	225
Autres dettes	3 787	1 998
Total	9 416	12 467

Note 24. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Détail des produits

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Ventes de bateaux neufs	32 618	45 809
Ventes de bateaux d'occasion	22 039	33 869
Prestations de services	26 172	26 316
Ventes de marchandises	5 481	2 938
Autres	885	634
Produits de l'activité	87 195	109 566

Les produits de l'activité de l'exercice 2009/2010 s'élèvent à 87,2 M€, en retrait de 20,4% par rapport à l'exercice précédent. Cependant, le Groupe constate une amélioration de sa performance sur la seconde moitié d'exercice 2009/2010 dans un contexte de reprise du marché du yachting de luxe.

Le chiffre d'affaires bateaux qui s'établit à 46,7 M€ au cours du second semestre 2009/2010 contre 42,4 M€ sur la même période en 2008/2009, soit une hausse de 10,2%, confirme la reprise de l'activité bateaux. Sur cette même période l'activité services s'établit à 18,7 M€ soit une hausse de 3.8% sur la même période de l'exercice précédent. Ces chiffres permettent d'atténuer la performance enregistrée au cours du premier semestre 2009/2010.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de marchandises intègre la vente du stock de moteurs et de waterjets prévue dans le protocole d'accord signé par le groupe Arno en octobre 2009.

Le montant du chiffre d'affaires lié à l'avancement des contrats de construction de bateaux neufs constatés dans la période s'élève à 32,6 M€ au 30 septembre 2010 contre 45,8 M€ au 30 septembre 2009. Il correspond au prix de vente du bateau indiqué dans le contrat de vente, ou à défaut dans la letter of agreement signée avec le client et confirmée par le versement d'un 1er acompte. Le degré d'avancement des contrats en cours est déterminé sur la base du pourcentage d'avancement des bateaux en construction communiqué par les chantiers.

Détail des prestations de services

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Commissions sur ventes	8 907	7 941
Commissions sur locations	7 620	7 563
Autres prestations	9 645	10 812
Total prestations de services	26 172	26 316

Note 25. AUTRES ACHATS

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Autres achats et sous-traitance	(696)	(1 241)
Locations	(4 200)	(4 960)
Entretien	(4 404)	(4 737)
Assurances	(861)	(1 405)
Commissions	(4 877)	(7 440)
Honoraires	(2 532)	(3 302)
Publicité	(2 464)	(3 418)
Transport et déplacements	(1 270)	(2 352)
Frais postaux et telecoms	(772)	(1 098)
Autres services divers	(430)	(743)
Autres achats	(22 507)	(30 696)

La Société a engagé un vaste programme de réduction de ses coûts de structure et de diminution de ses charges variables afin d'abaisser son niveau de point mort.

Les mesures d'économie ont essentiellement porté sur :

- les commissions,
- les frais de transports et déplacements,
- les dépenses de publicité.

Note 26. CHARGES DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Salaires	15 106	17 248
Charges sociales	4 766	5 618
Total	19 872	22 866

Aucun versement au titre de la participation des salariés n'a été effectué au 30 septembre 2010.

Les effectifs moyens sont les suivants :

	30/09/2010	30/09/2009
Cadres	37	31
Non cadres	171	243
Total	208	274

La diminution des effectifs provient pour l'essentiel des plans de sauvegarde de l'emploi mis en place par le Groupe dans le cadre de sa restructuration.

Note 27. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Dotations aux amortissements :	2 403	2 709
- des actifs incorporels	134	174
- des actifs corporels	2 269	2 533
Dépréciations / (reprises) nettes sur actifs circulants	(4 402)	8 937
Dotations / (reprises) provisions pour risques et charges	9 455	5 188
Total	7 456	16 834

Note 28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Pertes sur créances (nettes des reprises sur provision)	263	(27)
Autres charges et (produits) d'exploitation	4 638	58
Total	4 901	31

Note 29. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(379)	(124)
Plus ou moins values de cessions de titres de participation	-	(4 169)
Dépréciations :	(4 742)	(6 599)
- Des actifs incorporels	-	-
- Des actifs corporels	(4 742)	(6 599)
Abandon de créance des banques	54 265	-
Autres (charges) et produits opérationnels	(10 983)	(5 082)
Total	38 161	(15 974)

La liquidation de SNP Boat Service Espagne n'a généré aucune plus ou moins value de cession.

Les dépréciations constatées sur les actifs corporels (4,7 M€) résultent de la baisse estimée de valeur des bateaux dédiés à l'activité charter. Les frais d'honoraires liés à la procédure de sauvegarde constituent l'essentiel des autres charges opérationnelles.

Note 30. RESULTAT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Coût de l'endettement financier brut (1)	(1 747)	(7 416)
Produits d'intérêts	56	196
Coût de l'endettement financier net	(1 691)	(7 220)
Produits et charges financiers liés à l'actualisation	22 621	-
Autres produits et charges financiers	(14)	(2 932)
Différences de change	(1 076)	946
Résultat financier net	19 840	(9 206)

(1) Dont charges d'intérêts sur emprunt obligataire : 1,5 M€

Note 31. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Le groupe a mis en place une intégration fiscale pour les sociétés suivantes :

- SA Rodriguez Group (Société tête de groupe),
- SA SNP Boat Service,
- SAS G. Rodriguez,
- SA Le Yacht.

Par convention, les sociétés intégrées fiscalement calculent leur charge d'impôt comme si elles étaient indépendantes. Les économies d'impôts réalisées par les sociétés intégrées fiscalement liées aux déficits sont conservées par la société mère et sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires le jour où elles redeviendront bénéficiaires.

Créance d'impôt exigible

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Carryback	-	-
Autres	220	192
Créance d'impôt exigible	220	192

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle d'impôt

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Résultat avant impôts et intérêts minoritaires	(5 680)	(128 848)
Taux d'IS (taux théorique de la société mère)	33,33%	33,33%
Impôt sur les résultats (Produit)	(1 893)	(42 949)
Charges non fiscalement déductibles et produits exonérés	3 974	4 174
Provision pour dépréciation de l'actif d'impôts différés	(555)	31 011
Différence de taux d'impôts et autres variations	(10 826)	579
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	(9 300)	(7 185)
Carryback	-	-
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	-	-
Charge d'impôts exigible	1 703	(2 870)
Total impôt exigible	1 703	(2 870)
Total impôt différé	(11 003)	(4 315)
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	(9 300)	(7 185)

Analyse des impôts différés actifs et passifs

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat, ou en capitaux propres si ces impôts concernent des éléments imputés directement en capitaux propres.

Le traitement des passifs dans le cadre du protocole transactionnel (Cf. note 19) conduit à constater un impôt différé passif de 18,0 M€, dont 7,0 M€ en résultat et 11,0 M€ en capitaux propres.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs qui sont dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

Ainsi, pour les sociétés françaises de l'intégration fiscale, l'activation de l'ensemble des déficits reportables conduit à un impôt différé actif brut de 48,9 M€. Une partie de cet impôt différé actif a été compensée avec l'impôt différé passif constaté sur l'actualisation des passifs.

Pour le solde résiduel après compensation, une analyse du caractère recouvrable a été menée en partenariat avec un cabinet conseil en fonction d'un business plan. Cette étude a conduit à estimer le caractère recouvrable de cet impôt sur les cinq prochaines années à 18,4 M€.

La provision pour limitation des impôts différés actifs, qui était de 31,0 M€ au 30 septembre 2009 a donc été ramenée à 30,5 M€ au 30 septembre 2010, soit une reprise de provision de 0,5 M€.

Les impôts différés actifs et passifs ne sont pas actualisés.

Actifs et passifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Impôt différé actif	Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	Impôt différé actif net	Impôt différé passif	Impôt différé net
Au 30/09/2008	15 271	-	15 271	(599)	14 672
Variation des bases	50 168	(31 010)	19 158	(14 844)	4 314
Variation des périmètres	(352)	-	(352)	-	(352)
Ecarts de conversion	(66)	-	(66)	2	(64)
Compensation impôts différés actifs/passifs	(15 005)	-	(15 005)	15 005	-
Au 30/09/2009	50 016	(31 010)	19 006	(436)	18 570
Variation des bases incidence résultat	(7 891)	555	(7 336)	18 340	11 004
Variation des bases incidence réserves	(10 952)	-	(10 952)	-	(10 952)
Variation des périmètres	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	35	-	35	41	76
Compensation impôts différés actifs/passifs	17 981	-	17 981	(17 981)	-
Au 30/09/2010	49 189	(30 455)	18 734	(36)	18 698

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Impôts différés actifs :		
Immobilisations incorporelles	(12)	(17)
Immobilisations corporelles	(23)	(30)
Stocks	305	47
Autres actifs	(917)	(1 205)
Provisions pour engagements de retraite	138	37
Provisions sociales	(148)	7
Autres provisions	-	-
Reports fiscaux déficitaires	49 847	51 177
Sous-total impôts différés actifs - valeur brute	49 190	50 016
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(30 456)	(31 010)
Total des impôts différés actifs - valeur nette	18 734	19 006
Impôts différés passifs :		
Immobilisations incorporelles	-	(2)
Immobilisations corporelles	1	139
Stocks	-	45
Autres actifs	-	(465)
Commission crédit revolving	-	(24)
Provisions pour engagements de retraite	-	136
Provisions sociales	-	(127)
Autres provisions	(37)	(138)
Total des impôts différés passifs	(36)	(436)

Note 32. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Rémunération des dirigeants

(En milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
- Avantages à court terme	938	1 148
- Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
- Autres avantages à long terme,	-	-
- Indemnités de fin de contrat de travail	-	24
- Paiements en actions	-	-

Les sommes perçues par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance s'élèvent à 0,9 M€ pour l'exercice 2009/2010 contre 1,1 M€ pour l'exercice précédent.

Transactions avec des parties liées

Certains locaux utilisés par le Groupe sont loués à des SCI contrôlées par des personnes également actionnaires de Rodriguez Group. Les conditions de location et de ventes de bateaux sont celles du marché. Les principales transactions de nature à affecter la position financière ou le résultat sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Parties liées (En milliers d'euros)	Sociétés du Groupe concernées	Nature de la transaction	Facturation au 30/09/2010	Solde au 30/09/2010
SCP NCNGJ	SAS G.RODRIGUEZ	Loyer	280	297
SCP GAL	SNP BOAT SERVICE	Loyer	16	4
SCI AL INVEST	SNP BOAT SERVICE	Loyer	214	9
SCI SAINTE DEVOTE	SNP BOAT SERVICE	Loyer	173	15
SCP LAURA	SNP BOAT SERVICE	Loyer	31	(1)
SCP GAL	LE YACHT	Loyer	95	6
BURNETT MARKETING CORP.	SNP BOAT SERVICE	Vente de bateaux	3 700	-
BACH ASSOCIATES LTD	SNP BOAT SERVICE	Vente de bateaux	1 300	-
ORLEANS INDUSTRIES CORP.	SNP BOAT SERVICE	Vente de bateaux	590	-

Les loyers sont facturés mensuellement ou trimestriellement, d'avance.

Note 33. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION

Les engagements du Groupe au titre des contrats de location s'élèvent à 0,3 M€ au 30 septembre 2010 contre 0,5 M€ au 30 septembre 2009.

Note 34. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

Le groupe confirme que la présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

Engagements donnés

- Engagements résiduels d'achats fermes sans engagements de ventes fermes: 30 175 K€,
- Engagements de reprises de bateaux d'occasion sur engagements de ventes de bateaux neufs à moins d'un an : 5 964 K€,
- Inaliénabilité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce de la SA Rodriguez Group à compter du 07 avril 2010 jusqu'au 07 avril 2020 prononcé par jugement du Tribunal de commerce de Cannes,
- Nantissement du fonds de commerce de SNP Boat Service à titre conservatoire au profit de M.G,
- Les garanties consenties aux termes du protocole conclu avec les banques consistent en :
 - un gage portant sur le stock de navires neufs et d'occasion de SNP Boat Service existant à la date de signature, aux termes d'un acte de gage de stock conclu entre SNP Boat Service et les Banques en date du 30 mars 2010 et inscrit sur le registre spécial tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes en date du 7 avril 2010. Le cas échéant, les bateaux repris sur les ventes d'unités appartenant au stock gagé décrit précédemment, font à leur tour l'objet d'une inscription et entrent donc dans le stock gagé. Ainsi 2 navires ont fait l'objet d'un complément d'inscription en date du 2 août 2010,
 - des affectations hypothécaires maritimes relatives aux 2 navires immobilisés puisque dédiés à l'activité charter en date du 29 mars 2010,
 - une hypothèque maritime relative au navire précédemment en immobilisation en cours et réaffecté en stock à la clôture, en date du 30 mars 2010,
 - la réitération des garanties consenties par Rodriguez Group au profit des banques dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 2005. Ces garanties consistent en :
 - (i) un engagement de caution solidaire de Rodriguez Group, aux termes d'un acte de cautionnement solidaire en date du 29 avril 2010,
 - (ii) un nantissement des actions SNP Boat Service et G Rodriguez détenues par Rodriguez Group aux termes d'un acte de nantissement de comptes-titres en date du 29 avril 2010,

(iii) un gage portant sur les actions Camper & Nicholsons International S.A détenues par Rodriguez Group, aux termes d'un acte de gage en date du 29 avril 2010.

- les garanties consenties aux termes du protocole conclu avec les fournisseurs consistent en une caution bancaire de 1 M€, contre-garantie par un gage espèce de même montant constitué par SNP Boat Service entre les mains de la Société Générale arrivé à échéance en novembre 2010. La société a depuis lors récupéré les fonds.

Engagements reçus

- De CIC Lyonnaise de Banque, 06400 CANNES au profit de :
 - Service des douanes (caution) : 500 K€
- De U.B.S. – Genève – Suisse (Camper & Nicholsons) au titre de garanties reçues de clients :
 - 400 K USD
 - 26 K CHF
 - 168 K EUR

Note 35. INFORMATION SECTORIELLE

Au 30 septembre 2010

Compte de résultat	Ventes de bateaux	Services	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	54 657	38 331	123	93 111
Ventes inter activités	-	(5 793)	(123)	(5 916)
Produits de l'activité	54 657	32 538	-	87 195
Achats consommés	(87 539)	(7 826)	-	(95 365)
Autres achats	(12 006)	(10 073)	(428)	(22 507)
Charges de personnel	(7 008)	(10 614)	(2 250)	(19 872)
Impôts et taxes	(362)	(379)	(34)	(775)
Amortissements et dépréciations	(3 301)	(4 283)	128	(7 456)
Autres produits et charges d'exploitation	(4 360)	(541)	-	(4 901)
Résultat opérationnel courant	(59 919)	(1 178)	(2 584)	(63 681)
Autres produits et charges opérationnels	45 365	(6 413)	(791)	38 161
Résultat opérationnel	(14 554)	(7 591)	(3 375)	(25 520)

Bilan	Ventes de bateaux	Services	Autres et éliminations	Total
Goodwill	61	25 413	-	25 474
Immobilisations incorporelles	128	134	-	262
Immobilisations corporelles	1 046	5 578	10	6 634
Immobilisations financières	1 379	136	-	1 515
Impôts différés actifs - non alloués	-	-	-	18 734
Total des actifs non courants	2 614	31 261	10	52 619

Stocks	58 146	928	-	59 074
Clients	18 922	1 210	-	20 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 198	33 082	-	40 280
Actifs courants non alloués	-	-	-	19 069
Total des actifs courants	84 266	35 220	-	138 555

Dettes financières non courantes	82 536	959	-	83 495
Autres provisions non courantes	12 899	4 602	-	17 501
Passifs non courants non alloués	-	-	-	44 399
Total des passifs non courants	95 435	5 561	-	145 395

Dettes financières courantes	1 571	1 625	-	3 196
Acomptes reçus	8 767	24 810	-	33 577
Fournisseurs	12 136	2 127	-	14 263
Passifs courants non alloués	-	-	-	10 986
Total des passifs courants	1 571	1 625	-	62 022

Autres informations

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	80	428	-	508
Effectifs moyens (ETP)	84	116	8	208

Au 30 septembre 2009

Compte de résultat	Ventes de bateaux	Services	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	79 678	43 541	-	123 219
Ventes inter activités	-	(13 653)	-	(13 653)
Produits de l'activité	79 678	29 888	-	109 566
Achats consommés	(135 714)	(5 967)	-	(141 681)
Autres achats	(17 424)	(12 391)	(881)	(30 696)
Charges de personnel	(8 524)	(11 625)	(2 717)	(22 866)
Impôts et taxes	(534)	(551)	(41)	(1 126)
Amortissements et dépréciations	(14 343)	(2 253)	(238)	(16 834)
Autres produits et charges d'exploitation	345	(414)	38	(31)
Résultat opérationnel courant	(96 516)	(3 313)	(3 839)	(103 668)
Autres produits et charges opérationnels	(3 165)	(11 460)	(1 349)	(15 974)
Résultat opérationnel	(99 681)	(14 773)	(5 188)	(119 642)

Bilan	Ventes de bateaux	Services	Autres et éliminations	Total
Goodwill	61	25 318	-	25 379
Immobilisations incorporelles	263	126	-	389
Immobilisations corporelles	1 160	16 954	115	18 229
Immobilisations financières	1 267	135	-	1 402
Impôts différés actifs	18 586	420	-	19 006
Total des actifs non courants	21 337	42 953	115	64 405

Stocks	168 979	1 310	-	170 289
Clients	62 303	2 426	-	64 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 229	20 348	-	38 577
Actifs courants non alloués	-	-	-	31 955
Total des actifs courants	249 511	24 084	-	305 550

Dettes financières non courantes	58	235	-	293
Autres provisions non courantes	8 647	172	-	8 819
Passifs non courants non alloués	-	-	-	1 074
Total des passifs non courants	8 705	407	-	10 186

Dettes financières courantes	196 252	3 111	-	199 363
Acomptes reçus	21 571	12 116	-	33 687
Fournisseurs	151 936	3 870	-	155 806
Passifs courants non alloués	-	-	-	14 079
Total des passifs courants	196 252	3 111	-	402 935

Autres informations				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	154	820	-	974
Effectifs moyens (ETP)	118	148	8	274

Note 36. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 30 SEPTEMBRE 2010

Sociétés	Méthode de consolidation	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts
SA RODRIGUEZ GROUP Port Canto 06400 Cannes N° SIRET : 697 220 879 000 46	Société mère	/	/
SA SNP BOAT SERVICE Port Canto 06400 Cannes N° SIRET : 300 774 791 000 10	Intégration globale	99.71	99.71
SAS GERARD RODRIGUEZ Port Camille Rayon 06220 Golfe Juan N° SIRET : 350 178 794 000 11	Intégration globale	100.00	100.00
SNP BOAT INCORPORATION 1651 Collins Avenue 33131 Miami Beach U.S.A	Intégration globale	100.00	99.71
SA LE YACHT Port Camille Rayon 06220 Golfe Juan N° SIRET : 065 806 259 000 35	Intégration globale	99.32	99.32
SA SNP BOAT SERVICE TUNISIE 6 Rue Ibn Hazm – Cité Jardins 1002 Tunis TUNISIE	Intégration globale	99.75	99.46
SARL LE YACHT TUNISIE 6 Rue Ibn Hazm – Cité Jardins 1002 Tunis TUNISIE	Intégration globale	50.00	49.73
SA SNP BOAT SERVICE SUISSE 9 Rue du Commerce Genève SUISSE	Intégration globale	100.00	99.71
CUSTOMS MANAGEMENT SPA Portosole – Via del Castillo, 17 18038 San Remo ITALIE	Intégration globale	83.50	83.26
SA CAMPER & NICHOLSONS INTERNATIONAL 16 Allée Marconi L 2120 – LUXEMBOURG	Intégration globale	99.90	99.90
SNP BOAT SERVICE ITALIA SPA Piazza Corvetto 2/5 16100 Genova ITALIE	Intégration globale	100.00	99.71
RODRIGUEZ GROUP MIDDLE EAST LLC Jumeira Beach Road Area : Jumeira 2, Villa 302 Dubai - UAE	Intégration proportionnelle	55.00	54.84

SNP Boat Service Espana S.L a été liquidée le 16 septembre 2010, date des derniers comptes établis et intégrés dans les comptes consolidés du Groupe.

**IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rodriguez Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les modalités d'activation et de dépréciation des impôts différés, d'un montant net à l'actif de 18.734 K€, vous sont présentées en note 30 de l'annexe « Impôt sur les résultats ».

Ces montants sont justifiés par les prévisionnels d'activité et de résultats détaillés sur cinq ans établis par la société avec l'assistance d'un cabinet spécialisé. Nous avons pu apprécier la justification des hypothèses, la cohérence des prévisions de charges avec les mesures de restructuration prises par le Groupe et le caractère raisonnable des modalités d'établissement des estimations de chiffres d'affaires. Toutefois, les incertitudes existantes, d'une part sur l'évolution et la progression du marché du nautisme dans son ensemble et, d'autre part, sur les effets des changements récents de sociétés avec lesquelles Rodriguez Group a des contrats d'exclusivité et/ou de commercialisation de bateaux, ne nous permet pas d'apprécier la probabilité de réalisation des actifs d'impôts différés constatés au 30 septembre 2010 dans le délai du prévisionnel.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en sus de la réserve formulée au premier paragraphe de ce rapport :

- Ainsi que décrit dans l'annexe, le groupe a conduit, conformément aux principes édictés par la norme IAS 36, des tests de dépréciation, dont les modalités et les résultats sont présentés en Note 10 « dépréciation d'actifs » :
 - Sur la valeur des bateaux immobilisés destinés à l'activité de charter.
 - Sur les actifs du sous-groupe Camper & Nicholsons.

Nous avons revu, afin de nous assurer de leur caractère raisonnable, les hypothèses d'exploitation prévisionnelles ainsi que les modalités de calcul financier appliquées à ces tests.

- La mise en place de la procédure de sauvegarde a conduit à « geler », à la date du 7 avril 2009, une partie significative des passifs financiers et non financiers courants et non courants. Le traitement des passifs financiers par catégorie vous est présenté en note 19 de l'annexe. Il s'agit de termes et conditions substantiellement différents de l'exercice précédent entraînant selon la norme IAS 39 une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Nous avons revu les hypothèses retenues et nous nous sommes assurés de la cohérence des informations fournies dans l'annexe.
- Comme décrit au paragraphe 4.9 Stock et en-cours, les stocks de bateaux neufs et d'occasion font l'objet d'une dépréciation au cas par cas quand la valeur nette de réalisation devient inférieure au coût. Compte tenu de la spécificité des produits, et de l'absence de cotation permettant de la déterminer, la valeur nette de réalisation des bateaux neufs est fondée sur les estimations du groupe et sur les transactions réalisées à la date de clôture. La valeur nette de réalisation des bateaux d'occasion est déterminée en se basant sur les prix de vente des transactions réalisées au cours de l'exercice pondérés en fonction de l'âge et de l'état du bateau. Nous avons pu vérifier la correcte application de la méthode décrite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nice et Le Cannet,

Le 18 janvier 2011,

Les Commissaires aux Comptes,

Exco Côte d'Azur Audit

Jean-Marcel GIULIANI

Moore Stephens Casagrande

Bernard CASAGRANDE

**V - COMPTES ANNUELS DE
LA SOCIETE-MERE
AU 30 SEPTEMBRE 2010**

A – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2010

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Montant Brut	Amortissements	30/09/2010	30/09/2009
Immobilisations incorporelles	7 178	203	6 975	6 977
Concessions, brevets et droits similaires	208	203	5	6
Autres	6 970	-	6 970	6 970
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	66 359	48 245	18 114	17 840
Autres participations	63 977	46 467	17 509	17 509
Autres immobilisations financières	2 383	1 778	605	330
ACTIF IMMOBILISE	73 537	48 449	25 089	24 816
Avances et acomptes versés sur commandes	3	-	3	4
Créances	4 389	-	4 389	10 124
Autres	4 389	-	4 389	10 124
Trésorerie	33	2	31	1 316
Actions propres	6	2	5	5
Disponibilités	26	-	26	1 311
Comptes de régularisation	104	-	104	105
Charges constatées d'avance	104	-	104	105
ACTIF CIRCULANT	4 529	2	4 528	11 549
TOTAL GENERAL	78 067	48 450	29 616	36 365

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Capital	1 750	1 750
Réserve légale	175	175
Autres réserves	64 583	64 583
Report à nouveau	(52 141)	(388)
Résultat de l'exercice	(1 125)	(51 752)
CAPITAUX PROPRES	13 243	14 367
Provision pour risques et charges	51	200
PROVISIONS	51	200
Dettes financières	73	73
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73	73
Dettes d'exploitation	2 227	707
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240	650
Dettes fiscales et sociales	1 987	57
Dettes diverses	14 023	21 017
Autres dettes	14 023	21 017
DETTES	16 323	21 798
TOTAL GENERAL	29 616	36 365

B – COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Chiffre d'affaires	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges	200	-
Autres produits	0	38
PRODUITS D'EXPLOITATION	200	38
Autres achats et charges externes	641	990
Impôts, taxes et versements assimilés	4	4
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2	6
Dotations aux provisions	51	200
Autres charges	0	-
CHARGES D'EXPLOITATION	697	1 200
RESULTAT D'EXPLOITATION	(497)	(1 163)
Produits financiers de participations	-	38
Autres intérêts et produits assimilés	161	1 621
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges	274	-
Différences positives de change	-	680
PRODUITS FINANCIERS	436	2 339
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	45 118	1 934
Intérêts et charges assimilées	-	231
Différences négatives de change	30	-
CHARGES FINANCIERES	45 148	2 165
RESULTAT FINANCIER	(44 712)	174
Rubriques	(45 209)	(989)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11	860
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	45 117	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 128	860
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	791	1 279
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7	5 227
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	-	45 117
CHARGES EXCEPTIONNELLES	798	51 623
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44 330	(50 764)
Impôts sur les bénéfices	245	-
TOTAL DES PRODUITS	45 764	3 236
TOTAL DES CHARGES	46 888	54 989
BENEFICE OU PERTE	(1 125)	(51 752)

C – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net	(1 125)	(51 752)
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :		
Amortissements et provisions (sauf actifs circulants)	(421)	47 257 (a)
Résultat cession d'actif	-	4 358
Marge brute d'autofinancement	(1 546)	(138)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	(410)	449
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	45 787 (b)	223
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	45 377	672
Acquisition immobilisations financières	(45 117) (b)	(270)
Cession immobilisations financières	-	850
Acquisition immobilisations incorporelles	-	-
Cession immobilisations incorporelles	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(45 117)	580
Trésorerie en début d'exercice	1 238	123
Trésorerie en fin d'exercice	(47)	1 238
Variation de trésorerie	(1 286)	1 115

(a) Dont amortissement exceptionnel sur comptes courants : 45 117 K€

(b) Augmentation de capital par incorporation de créances

D – ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIETE-MERE AU 30 SEPTEMBRE 2010

Note 1. DECLARATION DE CONFORMITE

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2010 dont le total est de 29 616 361 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 1 124 566 Euros.

L'exercice clos à une durée de 12 mois recouvrant la période du 1 octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Directoire le 13 décembre 2010.

Cette société "Holding" n'a pas d'activité propre en dehors de la gestion de son portefeuille titres.

Note 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Toutes les avances consenties entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une rémunération égale à la moyenne des taux effectifs moyens pratiqués en France par les établissements de crédit, pour des prêts à taux variable, aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans tel que ce taux est fixé par l'article 39 – I – 3° du code général des impôts français. Ce taux est de 3.93 % au 30 septembre 2010.

Par exception, concernant les avances consenties aux sociétés de droit étranger, si en application de leur législation fiscale interne le taux fiscalement déductible de leur résultat fiscal est inférieur au taux précité, le taux fiscalement déductible applicable selon leur législation interne sera applicable. Si en revanche, le taux fiscalement déductible applicable selon leur législation interne est supérieur au taux précité, ce dernier restera applicable.

2.1 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif appliqué à la durée d'utilisation estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Licences informatiques : 1 an
- Autres immobilisations : 5 à 10 ans

2.2 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'usage de ces titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'usage est déterminée à partir de différentes valeurs et principalement de la quote-part de capitaux propres.

Les actions propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité avec pour objectif une régularisation de cours sont comptabilisées en VMP. Les autres actions propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrées en titres immobilisés.

Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat ; la valeur d'inventaire retenue étant le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Conversion des éléments exprimés en devises - Risques monétaires

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en Euros au cours de la monnaie à la date de la signature du contrat ou au cours fixé à la mise en place de la couverture de change (ventes ou achats de devises à terme).

2.5 Trésorerie

Le poste trésorerie comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois.

2.6 Impôt sur les sociétés

Au niveau fiscal, la société est société tête de file de groupe intégrée suivant les dispositions de l'article 223 A à U du Code Général des Impôts.

Sont concernées par ce régime :

- SA RODRIGUEZ GROUP (Société tête de file)
- SA SNP BOAT SERVICE
- SAS GERARD RODRIGUEZ
- SA LE YACHT

Par convention il est précisé que les sociétés intégrées fiscalement calculent leurs charges d'impôts comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôts réalisées par les sociétés intégrées fiscalement liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour où elles seront redevenues bénéficiaires

2.7 Entreprises liées

Participations		17 510 K€
SAS Gérard RODRIGUEZ		164 K€
	Provision	(164) K€
SA SNP BOAT SERVICE		46 304 K€
	Provision	(46 304) K€
SA LE YACHT		137 K€
CAMPER & NICHOLSONS INT.		17 373 K€
Créances rattachées, avances et comptes courants		4 203 K€ Débiteur 11 913 K€ Créiteur
CAMPER & NICHOLSONS INT.		11 913 K€ Créiteur
SAS Gérard RODRIGUEZ		269 K€ Débiteur
SA SNP BOAT SERVICE		3 930 K€ Débiteur
SA LE YACHT		4 K€ Débiteur
Intérêts des comptes courants		161 K€ Produits
SA SNP BOAT SERVICE		153 K€ Produits
SAS Gérard RODRIGUEZ		8 K€ Produits

Note 3. PRINCIPAUX FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Fin de la procédure de sauvegarde

Le 7 avril 2010, le Tribunal de Commerce de Cannes a homologué le plan de sauvegarde présenté par Rodriguez Group clôturant ainsi la procédure de sauvegarde ouverte un an plus tôt.

L'homologation du plan de sauvegarde consacre ainsi la restructuration de la Société.

Signature d'un accord de restructuration financière

Le 22 février 2010, un accord a été conclu avec l'ensemble des banques qui porte d'une part sur le crédit revolving conclu en 2005, à hauteur de 155,5 M€ en principal et intérêts échus et, d'autre part, sur des engagements par signature à hauteur de 38,1 M€. L'entrée en vigueur de cet accord était subordonnée à l'homologation des plans de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Cannes, laquelle est intervenue le 7 avril 2010. Cet accord est donc définitif.

L'accord permet au Groupe de bénéficier :

- d'un abandon de créance en principal de 54,3 M€, permettant de constater un profit exceptionnel de ce montant au second semestre 2009/2010 ;
- d'un abandon de l'intégralité des intérêts à échoir, sur les dix prochaines années.

Le remboursement du solde de dette bancaire, soit 139,3 M€, a été prévu selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 10 M€ déjà remboursés sur le second semestre 2009/2010,
- à hauteur de 64,7 M€ en numéraire par des remboursements échelonnés de 2010 à 2020 d'un montant minimum annuel de 6,4 M€, et qui seront, le cas échéant, augmentés en fonction des ventes du stock de bateaux neufs et d'occasion.
- à hauteur de 64,6 M€ par conversion en obligations émises par SNP Boat Service, convertibles en actions Rodriguez Group ou remboursables en numéraire à compter de 2017 et jusqu'en 2020, lesquelles ne porteront pas intérêt.

La parité retenue en cas de conversion des obligations en actions valorise le Groupe Rodriguez à 250 M€ quelle que soit la capitalisation boursière du Groupe aux dates de conversion.

L'émission des obligations a été votée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 21 juillet 2010. Cet emprunt obligataire a été souscrit en totalité par les Banques.

Le solde du passif (Banques, fournisseurs et fiscal), à rembourser dans le cadre de la sauvegarde, s'élève à 14,1 M€ y compris les créances contestées, non déclarées et remboursables post-plan. Le passif admis par la société s'établit à 2,1 M€ et fera l'objet d'échéances de remboursement fixes sur la période 2011-2020.

Afin de témoigner sa confiance dans l'avenir du Groupe et de faciliter la restructuration financière, le Groupe familial Rodriguez a contribué partiellement sous forme d'apport en compte courant à son refinancement.

Plan de Réduction des coûts de structure

La Société a mis en œuvre une profonde restructuration permettant de diminuer ses charges fixes et d'améliorer ainsi son point mort. Parmi les différentes mesures prises en ce sens, l'accent a été porté sur :

- Une diminution des honoraires et assurances,
- Une réduction des dépenses liées à la cotation du titre (suspension de la côte jusqu'au 8 avril 2010),
- Une baisse des dépenses de marketing.

Apurement du passif intragroupe

La société Rodriguez Group s'est engagée dans le plan de sauvegarde, homologué par le tribunal de Commerce de Cannes, le 7 avril 2010, à procéder à des cessions/compensations de créances intragroupe, afin de rationaliser/simplifier les opérations d'apurement du passif. La créance résiduelle de Rodriguez Group sur SNP Boat Service de 45 117 K€ a fait l'objet d'une incorporation au capital de SNP Boat Service suivie d'une réduction de capital permettant de résorber partiellement ses pertes. Les titres SNP Boat Service ainsi créés ont été comptabilisés en titres de participation chez Rodriguez Group et ont fait l'objet d'une dépréciation totale car SNP Boat Service n'a pas encore reconstitué ses capitaux propres.

Cotation de l'action

La cotation du titre Rodriguez Group a repris le 8 avril 2010.

Note 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Mise en place d'un management de croissance

Eric de Saintdo a été nommé le 7 octobre 2010, membre du Directoire et Directeur Général de Rodriguez Group. Titulaire d'un M.B.A. en Management International de l'Université du Texas à Dallas (Etats-Unis), Eric de Saintdo est une personnalité reconnue dans le monde de la plaisance de luxe. Sa passion pour le nautisme l'a conduit à assumer avec succès, pendant plus de dix ans, la Direction Générale du Festival International de la Plaisance de Cannes. Sa connaissance aigüe de la grande plaisance et les relations privilégiées qu'il a pu établir avec les principaux acteurs de ce marché lui ont permis de donner à ce rendez-vous incontournable du yachting, une dimension internationale.

Poursuite de la restructuration du Groupe

Avec toujours pour objectif de simplifier et fluidifier le fonctionnement du Groupe, SNP Boat Service absorbera par fusion Le Yacht avec effet rétroactif au 1er octobre 2010.

Note 5. IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 178	-	-	7 178
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Valeur brute	7 178	-	-	7 178
Amort. immobilisations incorporelles	201	2	-	203
Amortissements	201	2	-	203
Valeur nette	6 977	2	-	6 975

Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation (valeur brute)	18 860	45 117 (a)	-	63 977
Provisions sur titres	(1 351)	(45 117) (b)	-	(46 467)
Titres de participation (valeur nette)	17 509	0	0	17 509
Actions propres (valeur brute)	2 383	-	-	2 383
Provisions sur actions propres	(2 052)	-	274	(1 778)
Actions propres (valeur nette)	330	0	274	605
Immobilisations financières	17 840	0	274	18 114

- (a) Augmentation de capital SNP Boat Service par compensation de créances
(b) Provision des titres de SNP Boat Service

Actions propres

La septième résolution de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2010 autorise la Direction de SA Rodriguez Group, et conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du code de commerce, à acquérir un nombre d'actions propres représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, soit un achat maximal de 1 250 000 actions.

Au cours de l'exercice, en application de ce programme d'achat, aucune action propre n'a été achetée. Au 30 septembre 2010, le nombre d'actions propres détenues est de 113 892 pour un montant de 2 383 K€ brut (605 K€ nets après réévaluation de la provision pour dépréciation de 274 K€ liée à la variation du cours de bourse de l'action Rodriguez Group).

Note 7. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Comptes sociétés liées	4 203	55 148
Etat et collectivités	186	93
Provision pour dépréciation comptes sociétés liées	-	(45 117)
Total	4 389	10 124
- Dont à moins d'un an :	4 389	55 241
- Dont à plus d'un an :	-	-

La diminution des comptes des sociétés liées est due aux compensations des comptes courants et à l'augmentation de capital par compensation de créances de SNP Boat Service.

Note 8. TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Actions propres (contrat AFEI)	6	5
Provisions actions propres	(2)	-
Autres disponibilités	26	1 311
Total	31	1 316

La variation de trésorerie est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Charges constatées d'avance	104	105
Total comptes de régularisation actif	104	105

Au 30 septembre 2010, les charges constatées d'avance correspondent uniquement à des dépenses liées à l'exploitation de l'entreprise.

Note 10. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 1 750 K€ est divisé en 12 500 000 actions de 0,14 Euros.

La société détient 115 026 actions propres réparties comme suit :

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Actions propres (rachat)	113 892	-	-	113 892
Actions propres (AFEI)	1 670	15 379	15 915	1 134
Total	115 562	15 379	15 915	115 026

Note 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Provision pour risques et charges	51	200
Total	51	200

Des transactions valant règlement d'ensemble, entre l'administration fiscale et SNP Boat service, ayant été approuvées le 18 mai 2010, la charge mécanique d'impôt de 245 K€ a été constatée et la provision de 200 K€ a donc été régulièrement reprise.

Une provision pour risques et charges de 51 K€ a été constituée pour prendre en compte les risques évalués lors de la vérification des créances déclarées auprès du Mandataire Judiciaire et contestées par la Société Rodriguez Group. Ces contestations seront examinées par le Juge Commissaire au cours de l'année 2011.

Note 12. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Découverts bancaires	73	73
Total	73	73
- Dont part à moins d'un an	7	-
- Dont part à plus d'un an et moins de 5 ans	29	29
- Dont part à plus de 5 ans	37	44

Dont passif restant à rembourser dans le cadre de la sauvegarde : 73 K€

Note 13. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Fournisseurs factures non parvenues	130	455
Fournisseurs	110	195
Total	240	650
- Dont part à moins d'un an	166	560
- Dont part à plus d'un an et moins de 5 ans	46	36
<i>dont passif non déclaré</i>	24	
- Dont part à plus de 5 ans	27	54

Dont passif restant à rembourser dans le cadre de la sauvegarde : 79 K€

La baisse des factures non parvenues est liée à la fin de la procédure de sauvegarde et notamment à la fixation par le Tribunal de commerce des honoraires des administrateurs.

Note 14. DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Taxe Professionnelle	1	-
Transaction fiscale	1 986	-
Impôt Forfaitaire Annuel	-	57
Total	1 987	57
- Dont part à moins d'un an	199	-
- Dont part à plus d'un an et moins de 5 ans	795	23
- Dont part à plus de 5 ans	993	34

Dont passif restant à rembourser dans le cadre de la sauvegarde : 1 987 K€

Note 15. AUTRES DETTES

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Comptes sociétés liées	11 914	17 741
Autres dettes	-	-
Impôt Société - Groupe (Économies d'impôt - Art.223 CGI)	2 109	3 277
Total	14 023	21 017
- Dont part à moins d'un an	-	5 857
- Dont part à plus d'un an et moins de 5 ans	2 109	3 277
- Dont part à plus de 5 ans	11 914	11 884

Dont passif restant à rembourser post-sauvegarde : 11 914 K€

Suite à la compensation des créances intragroupe, les comptes sociétés liées restent composés uniquement du compte courant Camper & Nicholsons pour 11 914 K€

Note 16. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Sous-traitances diverses	-	1
Achats matières et fournitures	4	13
Locations	8	10
Assurances	369	411
Rémunérations d'intermédiaires	185	455
Missions & réceptions	30	30
Autres services extérieurs	54	93
Cotisations	(13)	18
Annonces & insertions	3	(40)
Total	641	990

Rodriguez Group a engagé un vaste programme de réduction de ses coûts de structure et de diminution de ses charges variables afin d'abaisser son niveau de point mort.

Les mesures d'économie ont essentiellement porté sur :

- ✓ les dépenses liées au marketing,
- ✓ les honoraires et assurances,
- ✓ les dépenses liées à la cotation du titre (suspension de la cote jusqu'au 08/04/2010).

La structure de coûts de Rodriguez Group a ainsi été optimisée.

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 96 K€ sur l'exercice 2009/2010.

Note 17. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Produits participation groupe	-	38
Autres produits financiers	161	1 621
Reprise de provision sur titres	274	-
Différence de change	-	680
Produits financiers	436	2 339
Dotations pour dépréciation des titres	45 118	1 934
Dotations pour dépréciation des VMP	2	-
Interêts et charges assimilées	-	231
Différences de change	30	-
Charges financières	45 149	2 165
Résultat financier	(44 714)	174

La rémunération des avances consenties entre les sociétés du Groupe s'élève à :

- Autres produits financiers : 161 K€
- Intérêts et charges assimilées : néant

Les intérêts intra-groupe ont fortement diminué car les comptes courants des sociétés en sauvegarde arrêtés au 7 avril 2009 ne portent plus intérêts à compter de cette date.

La provision pour dépréciation des titres de 45 186 K€ porte sur l'augmentation de capital de SNP Boat Service souscrite par compensation de créances. Une provision à caractère exceptionnel de 45 117 K€ avait été constatée au 30 septembre 2009 sur ces créances et a donc été reprise cette année.

Note 18. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Produit cessions éléments cédés	-	850
Reprise de provisions exceptionnelles	45 117	-
Bonis sur actions propres	11	10
Produits exceptionnels	45 128	860
Autres charges exceptionnelles de gestion	791 (a)	1 279
Charges exceptionnelles en capital	7	5 227
Dotations aux dépréciations exceptionnelles	-	45 117
Charges exceptionnelles	798	51 623
Résultat exceptionnel	44 330	(50 764)

(a) Dont 742 K€ d'honoraires liés à la procédure de sauvegarde

Note 19. ENGAGEMENTS

La société confirme que la présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

Engagements donnés

- Inaliénabilité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce de la SA Rodriguez Group à compter du 7 avril 2010 jusqu'au 7 avril 2020 prononcé par jugement du Tribunal de commerce de Cannes,

Les garanties consenties aux termes du protocole conclu avec les banques consistent en :

- un gage portant sur le stock de navires neufs et d'occasion de SNP Boat Service existant à la date de signature, aux termes d'un acte de gage de stock conclu entre SNP Boat Service et les Banques en date du 30 mars 2010 et inscrit sur le registre spécial tenu par le Greffe du Tribunal de commerce de Cannes en date du 7 avril 2010. Le cas échéant, les bateaux repris sur les ventes d'unités appartenant au stock gagé décrit précédemment, font à leur tour l'objet d'une inscription et entrent donc dans le stock gagé. Ainsi 2 navires ont fait l'objet d'un complément d'inscription en date du 2 août 2010 ;

- des affectations hypothécaires maritimes relatives aux 2 navires immobilisés puisque dédiés à l'activité charter, en date du 29 mars 2010 ;
- une hypothèque maritime relative au navire précédemment en immobilisation en cours et réaffecté en stock à la clôture, en date du 30 mars 2010 ;
- la réitération des garanties consenties par Rodriguez Group au profit des banques dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 2005. Ces garanties consistent en :
 - (i) un engagement de caution solidaire de Rodriguez Group, aux termes d'un acte de cautionnement solidaire en date du 29 avril 2010 ;
 - (ii) un nantissement des actions SNP Boat Service et G. Rodriguez détenues par Rodriguez Group aux termes d'un acte de nantissement de comptes-titres en date du 29 avril 2010 ;
 - (iii) un gage portant sur les actions Camper & Nicholson International S.A détenues par Rodriguez Group, aux termes d'un acte de gage en date du 29 avril 2010.

Note 20. SYNTHÈSE DU PASSIF RESTANT A REMBOURSER DANS LE CADRE DE LA SAUVEGARDE

Conformément à la liste des créances art. L624-1 du C.Com établie le 22 juin 2010 par le mandataire judiciaire et aux différentes transactions intervenues postérieurement, le passif restant à rembourser dans le cadre de la procédure de sauvegarde se décompose de la façon suivante:

(en milliers d'euros)	Passif gelé Rodriguez Group	Protocolé ou hors plan	Admis	Contesté	non déclaré
Banques	73	-	73	-	-
Intragroupes	11 914	11 914	-	-	-
Provision pour risques et charges Fournisseurs	51 79	-	55	51	24
Dettes fiscales et sociales	1 987	-	1 987	-	-
Total	14 104	11 914	2 115	51	24

Le passif admis sera remboursable en dix annuités de montant égal soit 10% du total admis, la première annuité venant à échéance au 7 avril 2011 et les suivantes au 7 avril de chaque année.

D – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales détenues à + 50 % (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres	Quote part capital	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis		Cautions et avals	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Dividendes encaissés	observation : dépréciation compte courant	Nombre d'actions
				Brute	Nette	Brute	Nette						
SA SNP BOAT SERVICE 06400 CANNES SIREN : 300 774 791	1 641	(99 606)	78	46 304	-	3 930	3 930	-	60 362	(17 093)	-	-	2699 sur 3470
SAS GERARD RODRIGUEZ 06220 GOLFE JUAN SIREN : 350 178 794	40	(3 364)	100	164	-	269	269	-	7 229	(642)	-	-	2500 sur 2500
SA LE YACHT 06220 GOLFE JUAN SIREN : 065 806 259	80	2 182	99	137	137	4	4	-	2 530	(208)	-	-	4966 sur 5000
CAMPER & NICHOLSONS 16 Allée Marconi L-2120 - Luxembourg	1 193	12 723	100	17 373	17 373	-	-	-	19 646	(4 108)	-	-	999 sur 1000

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES

		FILIALES		PARTICIPATIONS	
		Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus	Brute	46 605	17 373	-	-
	Nette	137	17 373	-	-
Montant des prêts et avances accordés	Brute	4 203	-	-	-
	Nette	4 203	-	-	-
Montant des dividendes encaissés		-	-	-	-

**VI – RAPPORT GENERAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rodriguez Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de votre annexe :

- Le Tribunal de commerce de Cannes en date des 7 et 9 avril 2010 a accordé un plan de sauvegarde à votre société et ses filiales.
- Un accord de restructuration financière et un plan de réduction des coûts de structure ont été mis en place (cf. détails en Note 3 de l'annexe - Principaux faits caractéristiques de l'exercice).

- Dans le cadre du plan de sauvegarde, votre groupe s'est engagé à procéder à des cessions/compensations de créances intragroupe afin de rationaliser et de simplifier les opérations d'apurement du passif. La créance résiduelle de Rodriguez Group sur SNP Boat Service de 45.117 K€ a fait l'objet d'une incorporation au capital de SNP Boat Service suivie d'une réduction de capital permettant de résorber partiellement ses pertes. Les titres SNP Boat Service ainsi créés ont été comptabilisés en titres de participation chez Rodriguez Group et ont fait l'objet d'une dépréciation totale car SNP Boat Service n'a pas encore reconstitué ses capitaux propres.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en sus de l'observation formulée au premier paragraphe de ce rapport :

- Un test de dépréciation a été conduit sur les actifs de Camper & Nicholsons, à la fois dans le cadre des comptes consolidés du groupe et dans les comptes sociaux de votre société. Les actifs figurant au bilan de votre société, relatifs au sous-groupe Camper & Nicholsons, représentent les valeurs nettes comptables principales (6.970 K€ en immobilisations incorporelles et 17.373 K€ en titres de participations). Nous avons revu, afin de nous assurer de leur caractère raisonnable, les hypothèses d'exploitation prévisionnelles ainsi que les modalités de calcul financier appliquées à ces tests.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes annuels ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs au capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nice et Le Cannet,

Le 18 janvier 2011,

Les Commissaires aux Comptes,

Exco Côte d'Azur Audit

Jean-Marcel GIULIANI

Moore Stephens Casagrande

Bernard CASAGRANDE